

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE ET DES POSTES

SECRETARIAT PERMANENT DU PROGRAMME
SECTORIEL DES TRANSPORTS

PROJET REGIONAL D'INFRASTRUCTURES DE
COMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST -
PROJET DU BURKINA FASO (PRICAO - BF)

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

SFG3443 V2

PROJET REGIONAL D'INFRASTRUCTURES DE
COMMUNICATION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST - PROJET DU
BURKINA FASO (PRICAO - BF)

FINANCEMENT ADDITIONNEL

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

-ANNEXES -



Mai 2017

Michel YAMEOGO

Consultant environnementaliste / 09 BP 1419 Ouagadougou 09

Tél : (226) 70 22 79 42 / (+) 76 12 12 22

E-mail : michel.yameogo@fifpafrique.org Site web : www.ifipafrique.org

PRESENTATION

Le présent document est rédigé dans le cadre de l'étude d'actualisation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale de la phase additionnelle du Projet Régional d'Infrastructures de Communications de l'Afrique de l'Ouest – Composante du Burkina Faso (FA-PRICAO-BF), financement Banque mondiale. Cette étude a été conduite en mars – avril 2017. En complément au document principal, le présent document comporte l'ensemble des annexes qui sont les suivantes :

Annexe 1 : Détail des consultations du public et listes de présence par séance	3
Annexe 2 : liste des personnes rencontrées	74
Annexe 3 : Formulaire de revue environnementale et sociale (screening)	77
Annexe 4 : Détail des coûts du PCGES	79
Annexe 5 : Liste de contrôle environnemental.....	81
Annexe 6 : Clauses environnementales et sociales types à intégrer dans les DAO et dans les marchés des travaux	83
Annexe 7 : Termes de référence type d'une EIES ou d'une NIES	89
Annexe 8 : Termes de référence de l'étude.....	91

Annexe 1 : Détail des consultations du public et listes de présence par séance

1. PV de séance de consultation du public à Fada N’Gourma

Date	28/03/2017 à 8h30 mn
Lieu	Arbre à palabre à côté de l’autogare – route de Pama
Participants	Résidents des secteurs 1 et 2 de la commune de Fada dont une majorité de riverains de la RN 18 à la sortie de Fada. Cf liste de présence
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du secteur 1, Mr Seydou Kaboré ○ Salutations d’usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu’offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l’Etat burkinabè ○ Besoins d’échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Q1 Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : De quel côté de la route (RN 18) la fibre optique sera implantée ?</p> <p>R1 : Notre étude a aussi pour intérêt de proposer des variantes environnementales en tenant compte des réalités du terrain à gauche et à droite de la route. Mais on peut dire d’ores et déjà que l’on cherchera l’emplacement qui va causer le moins de dégat possible sur les biens des populations riveraines à la route et les ressources environnementales.</p> <p>Q2 : Si le tracé rencontre la maison ou la boutique de quelqu’un, la personne sera – t-elle dédommagée ?</p> <p>R2 : Oui, on cherchera autant que possible à éviter ce type de situation. Mais il faut savoir que la ligne de fibre optique ne peut pas être sinueuse à souhait, si bien qu’il est possible que son tracé pourrait par moment coïncider avec des infrastructures et autres biens publics ou privés</p> <p>Q3 : Quand débiteront les travaux du projet ?</p> <p>R3 : Les travaux du projet pourront débiter en mi 2018, compte tenu de ce que c’est la première étude qu’on est en train de faire, des négociations qui auront lieu entre le Gouvernement du Burkina Faso et la Banque mondiale, la signature de convention de financement, les procédures de passation de marché,....</p>

Q1 Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q4 : Il y aura le recrutement de beaucoup de manœuvres locaux ou bien c'est surtout des machines qui vont faire le travail ?</p> <p>R4 : Le souhait du Gouvernement comme de la Banque mondiale est que le projet soit exécuté suivant une approche de haute intensité de main d'œuvre, compte tenu du chômage qui sévit en saison sèche et pour permettre aux gens d'avoir de revenus financiers. Si donc des machines doivent être utilisées, comme la trancheuse par exemple, ce sera à cause surtout de la dureté du sol, c'est-à-dire là où les ouvriers ne peuvent pas creuser avec leurs pics.</p>
	<p>Q5 : A combien de francs les ouvriers seront payés ?</p> <p>R5 : Il reviendra à l'entreprise qui sera retenue pour les travaux de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Fada N’Gourma

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : secteur 2 et 2 de FADA Date : 28/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	DI ALLO NABOU Soudan	Commerçant	70.64.93.43
02	Triabyenga Wénémalgouba	Commerçant	70 78 63 89
03	KANBA ACHILLE	commerçant	70-27-3065
04	Thiambiano Bendia	cultivateur	71-42 67-79
05	Parankoum Seydou	Instituteur	70 17 26 50
06	Tompou di Goudja	Goudja	72 19 27 14
07	Gayeritima théé	Thé théé commer	73367997
08	Kiema Ali p s k	Commerçant	70334670
09	Sawredogo ISSOUFON	//	71373339
10	Soubéiga Hamzelo	//	70340826
11	Sebgo Alassane	//	70511410
12	Moyenga Aremil	Mécanicien	70624069
13	Yamé Francis Hanga	//	72525368
14	Douba Yamine	//	60689416
15	Kabore Durma	//	70477208
16	Kiema Soukha	//	70334670
17	Kabore ISSA KA		70334670
18	Drapa Salif	Commerçant	71900348
19	Blimpo Alghaoune	gerante	69520168
20	Lompa Yentama	commerçant	71791962
21	Taspaga tasmame	//	74156762
22	Kanla Abdou Karim	//	70438983

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Secteur 2 et 2 de P.A.R.A Date : 28/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
23	Kouaga Rasmane'	Commerçant	71101979
24	Hiane Ousmane	Bijouterie	76919668
25	Toussaint Arsène	Commerçant	70301425
26	Lampa Dialina	Soudain	70680986
27	Samadogo Issoufou	Commerçant	70079971
28	Kiema Pascaline	///	73045600
29	Lampa Malata	///	70877468
30	Daracoum Emanuel	///	70191644
31	Tompondi Hamadou	Soudain	70877993
32	youla Malilaba	Mécanicien	71374253
33	Dyibougou Lamoussa	de l'otem	70730290
34	Koula Salifou	Boutiquier	72857451
35	Koussaga Salifo	Restaurateur	72859787
36	Bonguiedé Abdou	Commerçant	70231423
37	Barry Idrissa	///	70725771
38	Douyamba Mathieu	Mécanicien	78870360
39	Pouba Lassane	Commerçant	70076968
40	Woula A Madou	///	70071065
41	Koué Fatou	Mécanique	70547116
42	Douba Panga	Commerçant	70361149
43	Edani Mohamed	///	70069578
44	Bambana Hubert	///	78821386
45	Lum Houde Jacob	///	70717839 70001122

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Docteur 1 et Docteur 2 de Faya Date : 28/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	KABORE Haténé	Restauration	70-31-1476
02	Maïga Hamidou	Kinloyéri	70-54-30-25
03	Mounly Haoussa	"	70-44-18-30
04	YANLY Jaouda	"	70-62-16-88
05	Kouélor Abdouk	Poissonnerie	71-07-55-96
06	Rabo Soumeïla	Marchandise divers	7188-04-78
07	Ouedo aogo Marthe	Restauration	70295023
08	Godjo Hamidou	Pièce détachée	71573545
09	Thombiane Tassak	Mécano Moto	70-44-66-47
10	Souwalo Issaka	Kiosq	7047-5505
11	Ouoba abdoulaye	Tailleur	76-535722
12	Warba Jaldja	Marchandise divers	70-18-83-83
13	THANKOINO Fidibaly	Mécano	70-84-88-28
14	LOMPO Elias	Tailleur	70-54-35-88
15	Salambou Soulemane	Kiosq	70-44-14-12
16	YANI Sibidi	Kinloyéri	70-39-63-95
17	Elbando Florence	Restauration	78-51-32-56
18	TONDE Aïda	Restauration	72-35-35-28
19	LEARY Koussimo	Vendeur de Poulet	63-36-74-14
20	Diapa Romadié	"	70-46-82-06
21	THOMBIANO Alber	Mécano	67-62-62-59
22	Quichraço Kristiane		70620002
23	Souwalo Sita		76030229
24	Ouoba TSSA		72536422

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Secteur 1.12 de PAPA Date : 28/03/2018

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
25	Edani Ma Hamadou	Commerçant	70087278
26	Quaka Hamadou	''	73673674
27	Paquian Amadou	peintre	70381631
28	Yina Moustapha	Commerçant	70972521
29	Zombé ^{Lamine} Mcheimadi	Commerçant	70334670
30	Kiema Moussa	Commerçant	71597635
31	'' Ironic	''	70396377
32	Legma Ousmane	''	70377052
33	Kindiege Yacouba	''	70105437
34	DIANDE AISSATA	''	73-94.82.25
35	Kabore Seydou	Conseiller	70609864
36	Kolaga Paul	Conseiller	70188337

2. PV de séance de consultation du public à Kikidéni

Date	28/03/2017 à 10h30 mn
Lieu	Arbre à palabre à côté du domicile du Chef de village
Participants	Résidents du village de Kikidéni
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Thiombiano Adamdja ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Commentaire d'entrée du chef de village	C'est une bonne chose que le Gouvernement ait pensé à envoyer des émissaires pour rencontrer les responsables des localités et les populations pour informer du projet et des travaux qui vont venir. Nous nous en réjouissons. Nous les vieux, nous n'avons pas de force pour travailler, mais notre rôle c'est de bénir les jeunes pour qu'ils travaillent dans ce projet et en tirent des avantages pour eux-mêmes et pour tout le village.
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : Quelles sont les dimensions de la tranchée à creuser pour mettre la fibre optique ? R1 : La tranchée a une largeur de 30 à 40 cm et une profondeur de 120 cm lorsque le sol n'est pas dur. Quand le sol est dur, la profondeur est de 80 cm</p> <p>Q2 : Nous les habitants de Kikidéni nous allons travailler dans les limites de notre village ou bien nous pourrions aller au-delà ? R2 : Dans chaque localité, la priorité sera donnée aux résidents de la localité. Mais le chantier est grand, il va de Fada à la frontière du Bénin sur 150 km environ. Et vous savez que devant, au niveau de la forêt (réserve de faune) il n'y a pas de village en face. Il faudra des gens pour creuser de ce côté aussi. Dans ces conditions, si des ouvriers finissent de creuser à un endroit donné, on pourra leur donner du travail sur un autre site.</p> <p>Q3 : Les femmes peuvent-elles travailler ? R3 : Oui, la participation des femmes aux travaux des chantiers est d'ailleurs souhaitée, aussi bien par la Banque mondiale que le Gouvernement. Il est vrai que les femmes ne peuvent pas creuser, mais elles peuvent s'occuper du remblai, tâche beaucoup moins pénible que le tranchage. En outre, il est souhaitable que les femmes prennent des dispositions pour assurer la préparation des repas et des boissons à vendre aux ouvriers. C'est une occasion de se faire des revenus et les femmes ne devraient pas rater l'occasion.</p> <p>Q4 : Que fera-t-on des personnes dont des biens seront détruits du</p>

<p>Q1 Questions des participants et réponses du consultant</p>	<p>fait des travaux du projet ?</p> <p>R4 : Les personnes qui seront dans une telle situation seront dédommagées. Le Gouvernement et la Banque mondiale ne veulent pas que ce projet soit l'occasion de mettre certaines personnes dans des problèmes, dans des pertes. C'est pourquoi les personnes affectées par le projet seront compensées. Et pour cela, une étude sera faite pour connaître exactement les biens qui seront détruits, estimer leur valeur, en toute transparence avec les propriétaires. Et les uns et les autres seront dédommagés avant le début des travaux.</p> <p>Q5 : A combien de francs les ouvriers seront payés ?</p> <p>R5 : Il reviendra à l'entreprise qui sera retenue pour les travaux de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il ya eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.</p>
<p>Propositions des participants</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévenir à temps les populations du moment où on va définir le tracé de la ligne de fibre optique afin que les gens soient présents et sachent si leurs biens seront touchés ou pas. 2. Prendre des dispositions pour que en cas de dédommagement, les choses soient transparentes et claires. Des projets ont déjà été exécutés avec promesse de dédommagement, mais il n'y rien eu par la suite. Il faut éviter de telles situations. 3. Les autorités du pays et de région devront prendre les mesures avec l'entreprise qui aura en charge les travaux afin que les gens soient bien payés et dans les délais. Il faut éviter les situations où les gens sont exploitées par les entreprises, surtout qu'on ne les connaît pas.

Liste de présence à la séance de consultation publique de Kikidéni

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KIKIDÉNI Date : 28/03/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	Nouba Yempobou	Cultivateur	60.437431
02	Thiambiano gouchjo	Cultivateur	61,565462
03	Thiambiano ena jembou	Cultivateur	54,35,53,02
04	Thiambiano Yaciga	Cultivateur	71,54,08,71
05	Thiambiano Taloudjo	Cultivateur	64,53,40,13
06	Nouba Yempobou	Cultivateur	64,53,76,38
07	Thiambiano Mopoujini	Cultivateur	72,80,52,26
08	Thiambiano jebou	Cultivateur	60,
09	Thiambiano Mawica	Cultivateur	72,49,94,62
10	Thiambiano yantema	Cultivateur	74,29,06,23
11	Tandembou maël	Cultivateur	72,33,50,36
12	Thiambiano yempobou	Cultivateur	63,24,12,77
13	Thiambiano Taloudjo	Cultivateur	62,82,23,38
14	Yempobou yacoubou	Cultivateur	22,20,75,86
15	Yemouane yempou	Cultivateur	71,58,44,61
16	Thiambiano mingjembou	Cultivateur	51,95,22,22
17	Thiambiano Taloudjo	Cultivateur	63,38,48,28
1			

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KIKIDENB Date : 28/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
18	THIOMBIANO Motandi	Conseiller	62-25-33-01
19	" Koagli	Cultivateur	72-65-60-36
20	" Adama	conseiller	71-54-95-66
21	" Koagli	Cultivateur	78-61-48-34
22	" Yaldja	Cultivateur	
23	" Timbingou	Cultivateur	
24	" Djassibo	" "	
25	" Tiladidja	" "	
26	" Ahamdi	" "	62-56-54-69.
27	Tankoano Tiladidja	" "	72-27-74-23
28	" Nindja	" "	73-39-05-16.
29	Naaba Motandi	" "	72-11-93-82.
30	" Koandja	" "	79-61-73-27.
31	" Soali	" "	
32	" Sogdja	" "	62-00-33-88.
33	Thiombiane Noaga	" "	72-27-66-15
34	" Boali	" "	73-93-90-67.
35	" Tani	" "	
36	" Djimga	" "	
37	" Kangnadini	" "	61-99-36-11
38	" Possibo	" "	62-99-77-82.

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Kikidéni Date : 28/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
39	Wagho Lamoussa	commerçant	70.33.37.21
40	Thiambiano Bankie	cultivateur	51.79.43.99
41	Thiambiano Bankie	cultivateur	73.72.62.32
42	Koba Koali	cultivateur	71.72.35.53
43	Thiambiano Moagho	cultivateur	71.54.08.71
44	Thiambiano Maoyangini	élève	61.28.03.13
45	Thiambiano Adjma	élève	72.83.11.96
46	Tambamba Mokoani	cultivateur	71.11.71.58
47	Thiambiano Médiefo	cultivateur	61.98.63.88
48	Thiambiano Katalja	cultivateur	71.54.59.86
49	Thiambiano Katje ^{Moukoko}	cultivateur	72.48.94.62
50	Thiambiano Tighe	cultivateur	61.96.51.06
51	Thiambiano Tadjia	cultivateur	63.86.73.48
52	Thiambiano Keaghi	cultivateur	72.25.62.06
53	Thiambiano Boulouma	cultivateur	6664.56.25
54	Kaba Diassilo	cultivateur	63.25.53.40
55	Thiambiano yamba	cultivateur	60.04.22.30
56	Thiambiano Adjma	élève	61.28.34.21
57	Thiambiano gaudja	cultivateur	71.00.33.53
58	Kaba Lalidja	cultivateur	61.31.04.56
59	Thiambiano Tadjia	cultivateur	51.92.64.89

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KIKI DENE Date : 28/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
60	Naaba Manipougidiba	ménagère	
61	Thiombiano grisogou		60-78-33-07
62	Adjima		62-45-17-36
63	Adjima		
64	Possibo		
65	Koankoadi		
66	Naumpoa		
67	Tila di		
68	Nayini		
69	Tankouano Lamoudi		
70	Tandamba Falimadi		
71	Nanmoano Solange		
72	Nassouri Boari		
73	Thiombiano Toni		
74	Nayini		
75	Baboungou		
76	Lompo Bamanou		
77	Thiombiano Tidja	Cultivateur	61-55-80-54
78	Lamourdja		73-60-59-39
79	Mombou		61-08-82-49
80	Yimanli		63-92-29-30

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KIKIDEP Date : 28/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
81	Thiombiano Issi	Cultivateur	61-29-16-53
82	1) Bilimpo	élève	60-70-52-11
83	Koadima Habibou	mehangère	
84	Idani Yentema	11 11	
85	Thiombiano Potiamo	11 11	
86	Naaba Soali	Cultivateur	
87	Tandamba Gradja	11 11	
88	Thiombiano Yani	11 11	
89	1) Djassibo	11 11	

3. PV de séance de consultation du public à Katambari

Date	28/03/2017 à 12h
Lieu	Sous un arbre à palabre en bordure de route
Participants	Résidents du village de Katambari
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Thiombiano Noaga ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : A combien de francs on va être pour creuser la tranchée de 40 cm de large et de 120 cm de profondeur ?</p> <p>R1 : C'est l'entreprise qui sera retenue pour les travaux qui va fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.</p>
	<p>Q2 : Comment fait-on si on rencontre un sol trop dur ou même la roche granitique ?</p> <p>R2 : Si le sol est trop dur, l'entreprise va faire venir une machine qui peut creuser ce type de sol. S'il y a la roche, on peut procéder par dynamitage comme on fait dans le cas des travaux routiers.</p>
	<p>Q3 : Quand les travaux vont commencer ?</p> <p>R3 : Les travaux vont commencer en 2018, car il ya encore des études à faire dont les études techniques, l'étude environnementale détaillée, la convention de financement à signer entre la Banque mondiale et le Gouvernement du Burkina, la procédure de recrutement de l'entreprise, ...</p>
	<p>Q4 : Que se passera-t-il si le tracé de la ligne touche la maison de quelqu'un ?</p> <p>R4 : Les personnes qui seront dans une telle situation seront dédommagées. Le Gouvernement et la Banque mondiale ne veulent pas que ce projet soit l'occasion de mettre certaines personnes dans des problèmes, dans des pertes. C'est pourquoi les personnes affectées par le projet seront compensées. Et pour cela, une étude sera faite pour connaître exactement les biens qui seront détruits, estimer leur valeur, en toute transparence avec les propriétaires. Et les uns et les autres seront dédommagées avant le début des travaux.</p>

Questions des participants et réponses du consultant	Q5 : Quelles seront les modalités de paiement ? par jour ? par semaine ou par mois ? R5 : Les modalités de paiements seront convenues entre l'entreprise et les ouvriers. Mais l'expérience vécue sur la route de Pô est que les ouvriers sont payées par quinzaine.
Souhails des participants	<ol style="list-style-type: none">1. Que les autorités veillent à ce que dans chaque village les résidents soient privilégiées.2. Il n'est pas souhaitable que la politique se mêle dans le recrutement des ouvriers. Il faut que les conditions soient claires pour tout le monde.

Liste des participants à la séance de consultation publique de Katambari

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KANTAMBARI Date : 28/02/2022

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	THIOMBIANO YINTEMBA	culHvateur	73 25 40 63
02	THIOMBIANO Pascal	culHvateur	63 20 20 33
03	THIOMBIANO Isidore	culHvateur	84 26 29 2
04	THIOMBIANO NOAGA	Conseiller	51 05 96 70
05	THIOMBIANO Lamoundia	culHvateur	62 62 69 12
06	THIOMBIANO Yamboum	culHvateur	72 72 11 06
07	THIOMBIANO Koungaly	culHvateur	72 70 82 60
08	THIOMBIANO SOUGDIYABA	culHvateur	72 96 64 02
09	KOADIKA MAYOMBO	culHvateur	72 42 72 42
10	THIOMBIANO BANDIA	culHvateur	72 92 22 39
11	KOADIKA DIASSIDO	culHvateur	73 33 92 65
12	TONGMA TEWENDE	culHvateur	77 05 29 56
13	THIOMBIANO Ladja		79 39 03 58
14	THIOMBIANO Yombo		72 35 62 09
15	THIOMBIANO Lamoundia		61 96 12 40
16	THIOMBIANO Djamel		63 46 49 54
17	NASSOURI Bandiba		68 46 69 54
18	THIOMBIANO Meyebe		
19	Yentemba		
20	Sali		51 95 44 37
21	Adjima		

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KANTAMBARA Date : 18/03/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	THIOMBIANO Pampantha	Cultivateur	73543399
23	THIOMBIANO AHANDI	Cultivateur	71549030
24	THIOMBIANO Mimpamba	Cultivateur	62623966
25	THIOMBIANO Bouba		60937308
26	THIOMBIANO Germain		72511882
27	THIOMBIANO COMPA	Cultivateur	73665008
28	THIOMBIANO TIDIA	Cultivateur	72792355
29	BOLI Doulacari	Cultivateur	72851642
30	SANDWIDI LAMOUSSA	Hygiène	72821512
31	THIOMBIANO Doublepo	Machine	63789548
32	SAWADOAO ALI		60481584
33	KABORE SOLME	VIGILE	66063749
34	THIOMBIANO Loundia	Cultivateur	60016153
35	THIOMBIANO IBRAHIM	Cultivateur	62122946
36	THIOMBIANO YEMPAO	Cultivateur	72512790
37	BOLI MAHAMOUDOU	Eleveur	72765574
38	THIOMBIANO KOUANDIA	Cultivateur	63370684
39	BOLI YERE	Eleveur	73366563
40	SAWADOAO SAYOUBA	Cultivateur	72008530
41	THIOMBIRMO MEDIEMPO	Commerçant	72791488
42	MAND DIASSAMA	Cultivateur	63465953

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KANTAMBARO Date : 22/02/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	THIOMBIANO TAME		
44	TANKOAMO Lalpoua		
45	THIOMBIANO TIKOA		
46	Kouda Lucienne		
47	Soussadogo Mambam		
48	Tabadia Fat		
49	THIOMBIANO Paramanga		
50	THIOMBIANO TAME		
51	THIOMBIANO Nossoué Dsiba		
52	THIOMBIANO Ajudjama		
53	Il Tleou		
54	Il Djademba		
55	Il B. Yabou		

4. PV de séance de consultation du public à Pandredeni

Date	28/03/2017 à 13h30
Lieu	Sous un grand hangar de boutique
Participants	Résidents du village de Katambari
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Thiombiano Motandi ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : Comment les ouvriers seront recrutés ? Devrons nous aller à Fada pour être recruter ? Les hommes comme les femmes ?</p> <p>R1 : C'est une entreprise qui va exécuter les travaux et elle va procéder au recrutement des ouvriers dans les localités. Le Gouvernement et la Banque mondiale veulent que les gens qui habitent les localités soient privilégiés dans les recrutements. Le lieu de recrutement sera sur place, dans chaque village. Avant le jour du recrutement, les gens devront être informés de la date afin que ceux et celles qui veulent être engagées comme ouvriers soient bien informés.</p>
	<p>Q2 : Combien de personnes seront recrutées par village ?</p> <p>R2 : Nous ne pouvons pas vous dire combien de personnes seront recrutées par village. Mais il faut savoir que le chantier est important et qu'il n'y a pas beaucoup de villages le long de la route. Il y aura assez de travail pour tous ceux et toutes celles qui le voudront, s'ils remplissent les conditions d'aptitude au travail. C'est un travail physique qui demande que l'on soit en bonne forme, surtout pour les hommes qui devront faire le creusage de la tranchée.</p>
	<p>Q3 : Les habitants d'un village doivent – ils travailler dans les limites de leur village ?</p> <p>R3 : Dans chaque village, la priorité sera donnée aux résidents du village. Mais le chantier est grand, il va de Fada à la frontière du Bénin sur 150 km environ. Et vous savez que devant, au niveau de la forêt (réserve de faune) il n'y a pas de village en face. Il faudra des gens pour creuser de ce côté aussi. Dans ces conditions, si des ouvriers finissent de creuser à un endroit donné, on pourra leur donner du travail sur un autre site. En termes clairs, chacun pourra travailler dans son village et hors de son village.</p>
	<p>Q4 : A combien sera-t-on payé par jour ?</p> <p>R4 : Ce sont les ouvriers et l'entreprise en charge les travaux qui vont s'entendre sur les conditions de paiement. L'expérience vécu sur le chantier le long de la route Ouaga – Pô est que les hommes sont payés à 1000 FCFA/mètre pour le creusage et les femmes à 250 F par</p>

	mètre pour le remblai.
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q5 : Va – t- on donner une ration alimentaire aux ouvriers ou bien ils doivent s'alimenter à partir de leurs salaires ?</p> <p>R5 : Non, il n'y a pas de ration alimentaire à partager aux ouvriers. Ce travail est différent de celui exécuté dans les chantiers de « travail contre nourriture ». Ici, il s'agira de contrat à la tâche et si vous exécutez le travail qui vous est confié on vous paye pour cela.</p>
	<p>Q6 : Quelle est la date de démarrage des travaux ?</p> <p>R6 : Ce sera en 2018. Nous sommes à la première étude et il y a d'autres études qui devront être réalisées, une convention de financement à signer entre la Banque mondiale et le Gouvernement. Tout cela va prendre du temps, voilà pourquoi les travaux ne peuvent pas démarrer avant 2018.</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Pandredeni

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KPANDI DE NI (PANDREDEHI) Date : 25/03/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	BANDE Boudani	Eleveur	
02	DIALLO Sidou	Eleveur	006483392
03	DIALLO karim		71627450
04	DICKO KALDOU		73640340
05	MUSSENI Abdoulaye	Berger	92510103
06	DICKO Boukary	Berger	79184252
07	Djande Abdoukarim	Cultivateur	-
08	BOLLY Abdoulaye	Berger	-
09	SONDE Bourietma	Eleveur	73167642
10	LIDO Bourietma	Berger	62828435
11	DICKO MOUHOUN	Berger	72242882
12	BARRI TAPADO	Berger	61557246
13	DICKO SADOU	Berger	62524873
14	DICKO MOHAMMAD	Berger	71727347
15	DICKO Boukary	Berger	72621062
16	DIALLO Ousmane	Berger	72836714
17	BANDE YAYA	Berger	51955082
18	BOLLY SAIBON	Berger	72199789
19	DIANDE OUMAROU	Berger	-
20	DICKO Abdourahman	Berger	75769220
21	BARRI ALI		72537833

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : PAMPRIDENR Date : 25/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	DICKO Hamadou		-
23	LOMPO OUMAROU	culivateur	73 95 66 13
24	LOUARE GASTON	mécanicien-chauffeur	62 62 65 22
25	DIANDE Bourkary	commerçant	79 72 03 98
26	TITHOMBIANO NAHAMOUN	Culivateur	72 75 04 92
27	DICKO Adama	commerçant	79 55 09 92
28	BA Amadou Allage	Berger	73 92 22 32 48
29	WOMBO Yacouba	culivateur	61 68 18 93
30	Naba kempadi	Culivateur	70 72 57 76
31	DIANDE Hamadou	Eleveur	73 96 64 30
32	DICKO Abdoulaye	Conseiller	79 53 52 79
33	TITHOMBIANO Pampandou	culivateur	79 34 67 65
34	notandi	Conseiller	70 48 23 09
35	BARRY Issa	Eleveur	62 26 57 06
36	KANDE FADIMA	Ménagère	
37	BARRY kamalou		
38	SONDE Pindo		
39	DICKO AMSATOU		
40	DICKO Zenaba		
41	BARRY Koumba		
42	TITHOMBIANO Forpou		

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : PANDIAREN Date : 28/03/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	YOHLE FATZ		
44	TOUGOURA RAMATOU		
45	TIHOMBIANO LANBA		
46	TIHOMBIANO Karam		
47	TIHOMBIANO Bamba		
48	DANAMBA Djambou		

5. PV de séance de consultation du public à Nagaré

Date	28/03/2017 à 14h30
Lieu	A l'ombrage d'un grand arbre à palabre du village
Participants	Résidents du village de Nagaré
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Komoandé Soumaïla ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : Comment va –t-on faire avec les maisons qui sont proches de la route ?</p> <p>R1 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchés par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.</p> <p>Q2 : La ligne de fibre optique sera placée de quel côté de la route ?</p> <p>R2 : Notre étude a aussi pour intérêt de proposer des variantes environnementales en tenant compte des réalités du terrain à gauche et à droite de la route. Mais on peut dire d'ores et déjà que l'on cherchera l'emplacement qui va causer le moins de dégât possible sur les biens des populations riveraines à la route et les ressources environnementales.</p> <p>Q3 : Quelles seront les dimensions de la tranchée à creuser ?</p> <p>R3 : La largeur sera de 30 à 40 cm, la profondeur à 120 cm si le sol n'est pas dur et à 80 cm si le sol est dur.</p>

<p>Questions des participants et réponses du consultant</p>	<p>Q4 : Le pont de la route est menacé de destruction par les eaux de pluie. Nous ne sommes pas sûrs que ce pont survive à la prochaine saison pluvieuse. Que fera le projet pour le pont ?</p> <p>R4 : Le projet de la fibre optique ne prévoit rien de particulier pour les ponts. Au contraire, si les ponts sont solides, ils peuvent constituer des lieux de passage de la fibre optique. Mais il importe que vous sachiez que le Ministère des infrastructures qui est chargé de la construction et de l'entretien des routes va engager cette année même les études techniques pour un projet de réhabilitation de cette route, compte tenu de son importance pour l'économie du pays et les échanges avec le Bénin.</p>
<p>Préoccupation des participants</p>	<p>Nagaré est un village de plus de 20 000 habitants. Nous aimerions que les autorités nous amènent un projet d'électrification. Si nous avons le courant, on pourra mener beaucoup d'activités de développement, de jour comme le soir venu. Le manque de courant limite les possibilités de développement du village ainsi que le mieux-être des populations.</p> <p>Réponse du consultant : Nous prenons bonne note de cette préoccupation. Nous la transmettrons au Gouvernement à travers le SP/PST.</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Nagaré

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Village de NAGRE Date : 22-03-2018

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
1	KOMODI Soumeïa	Soudeur	70-33-36-42
2	LANKOÏDE Tariï	Cultivateur	78-11-89-95
3	Guïtanga ISSAKA	Limonne	70-58-07-16
4	LANKOÏDE Anouma	Cultivateur	79-43-12-75
5	GUÏDA Oussoumane	Cultivateur	70-17-55-06
6	LOÏRI Salif	Cultivateur	70-09-36-88
7	Touguéma ISSAKA	Cultivateur	72-53-15-16
8	GUÏDA Soule	Cultivateur	71-06-52-01
9	GUÏDA ISSAKA	Cultivateur	70-73-71-42
10	BAGUYA Amidou	Cultivateur	71-72-04-50
11	SAFO - Moussa	Cultivateur	60-68-00-99
12	Souïega Amadou	Commerçant	78-12-21-80
13	BAGUYA salif	Cultivateur	63-29-21-00
14	BAGUYA Soumeïa	Cultivateur	79-74-32-73
15	KOMODI MOUSSA	Cultivateur	78-46-14-52
16	LOÏRI BOUBACAR	Commerçant	70-17-54-99
17	NADÏGA Tigadi	Cultivateur	60-00-73-81
18	BAGUYA Amidou	Cultivateur	68-28-19-04
19	LANKOÏDE HAMA	Commerçant	79-56-03-17
20	TENSOABA.B. Mathie	Animateur	71-59-26-10
21	LANKOÏDE Adou Abdoulye	Cultivateur	70-59-76-66

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Village de NAGBE Date : 28-03-2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	TANBOUGOU Abasse	Mécanique	60-20-28-37
23	LANKOIDE Sidi	Commerçant	79-00-11-72
24	KIMA ATTOUMA	Commerçant	70-09-19-52
25	LANKOIDE ALI	Commerçant	72-70-78-97
26	SALLOIDOGO ISSA	Commerçant	
27	KAFARENAME ISSA	Commerçant	62-60-66-36
28	GURDA SALIF	Élève	70-62-60-97

6. PV de séance de consultation du public à Tagou

Date	28/03/2017 à 15h30
Lieu	A l'ombrage d'un grand arbre à palabre du village
Participants	Résidents du village de Tagou
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Diacouma Yombo Daniel ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : Que fait-on si la tranchée tombe sur la maison de quelqu'un ? R1 : Les personnes qui seront dans une telle situation seront dédommagées. Le Gouvernement et la Banque mondiale ne veulent pas que ce projet soit l'occasion de mettre certaines personnes dans des problèmes, dans des pertes. C'est pourquoi les personnes affectées par le projet seront compensées. Et pour cela, une étude sera faite pour connaître exactement les biens qui seront détruits, estimer leur valeur, en toute transparence avec les propriétaires. Et les uns et les autres seront dédommagés avant le début des travaux</p> <p>Q2 : Comment – va-ton faire pour implanter la fibre optique au niveau des marigots et des rivières que l'on rencontre le long de la route ? R2 : Il y a des techniques particulières pour traverser les cours d'eau. On peut procéder par tranchage en sur profondeur, c'est-à-dire creuser très profondément sous le lit du cours d'eau. On peut aussi procéder par encochement, c'est-à-dire accrocher un tuyau très solide au pont et y faire passer la fibre optique.</p> <p>Q3 : A combien de francs les ouvriers seront payés pour faire le travail ? R3 : Il reviendra à l'entreprise qui sera retenue pour les travaux de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il ya eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.</p> <p>Q4 : La carte d'identité est-elle exigée pour être recruté ? R4 : il nous semble évident qu'il faut avoir une carte d'identité pour pouvoir être recruté. Si vous n'avez pas de carte d'identité, comment va-t-on faire pour savoir que c'est vous ? Et au moment du paiement, comment fera –t-on que c'est vraiment vous qui avez travaillé et pas une autre personne ?</p>

<p>Questions des participants et réponses du consultant</p>	<p>Q5 : Lorsque le projet sera réalisé, combien va coûter un abonnement internet à partir du village ? R5 : Je ne peux pas donner une réponse claire à cette réponse. Ce que je peux vous dire c'est que de manière générale, le projet va permettre que beaucoup de localités du Burkina soient connectées entre elles, et que les coûts de l'internet et des autres communications vont baisser.</p> <p>Q6 : Si les femmes n'ont pas de CIB (carte d'identité burkinabè) , pourront – elles être recrutées pour les travaux de remblai dont vous avez parlé entre temps ? R6 : Pour ce qui concerne la CIB, c'est la même chose chez les hommes que chez les femmes. Si quelqu'un n'a pas de CIB, ce n'est pas une situation citoyenne, car rien ne prouve que c'est la personne. Nous vous encourageons à vous faire établir des CIB si vous n'en avez pas, surtout que vous n'êtes pas trop éloigné de Fada.</p> <p>Q7 : Chaque ouvrier va travailler dans les limites de son village ? R7 : : Dans chaque localité, la priorité sera donnée aux résidents de la localité. Mais le chantier est grand, il va de Fada à la frontière du Bénin sur 150 km environ. Et vous savez que devant, au niveau de la forêt (réserve de faune) il n'y a pas de village en face. Il faudra des gens pour creuser de ce côté aussi. Dans ces conditions, si des ouvriers finissent de creuser à un endroit donné, on pourra leur donner du travail sur un autre site.</p> <p>Q8 : Si un ouvrier tombe malade, le soigne-t-on ? R8 Si un ouvrier a un accident de travail, l'entreprise doit le soigner. C'est ce que l'on appelle un accident de travail. Mais s'il s'agit d'une maladie ordinaire qui n'est pas liée aux travaux du chantier, ce n'est pas possible de prendre en charge son traitement.</p>
<p>Préoccupation des participants</p>	<p>Notre préoccupation majeure dans ce village, c'est le courant. En venant à la rencontre, nous pensions que c'était pour parler d'un projet d'électrification. Nous souhaitons que les autorités nous amènent un projet d'électrification. Mais nous disons aussi que nous voulons ce projet de fibre optique dont nous comprenons l'importance. Nous allons nous mobiliser pour attendre le début des travaux, tant les hommes que les femmes.</p> <p>Réponse du consultant : Nous prenons bonne note de cette préoccupation. Nous la transmettrons au Gouvernement à travers le SP/PST.</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Tagou

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Tagou Date : 28/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
1	Bolima Colette	Cultivateur	Néant
2	Zougbaré Pascaline	//	6117-9342
3	Singbéga Noëlie	//	70-64-43-17
4	Kouela Sofiata	//	Néant
5	Embrang Laurentine	//	Néant
6	Havro Celine	//	6858-70-20
7	Sawadogo Emilienne	//	Néant
8	Natama Marie	//	Néant
9	Zougbaré Emilienne	//	Néant
10	Bikienga Fati	//	Néant
11	Silga Noëlie	//	Néant
12	Marie Marie Luise	//	Néant
13	Nassouri Marie	//	Néant
14	Namsane Boloni	//	Néant
15	Lamkandi Yvonne	//	Néant
16	Tougma Elenne	//	Néant
17	Dagamba Banda	//	Néant
18	Nassouri Marianne	//	Néant
19	Naaba Veronique	//	Néant
20	Dagamba Rebeka	//	62-30-12-96
21	Bolima Justine	//	51-28-60-24

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Zorogou Date : 03/2022

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
1	Gracia Mathie	Cultivatrice	
2	Gandulidi Jack	" "	51-78-21-68
3	Gandulidi Emmanuel	" "	71882831
4	Gandulidi Fmaïn	" "	70817261
5	Balima Amadou	" "	Néant
6	Gandulidi Galif	" "	78 03 74 43
7	Tissolgo TASSOU	" "	68 78 09 90
8	Gandulidi TASSOU	" "	60 83 19 84
9	Sighego Pierre	" "	63 39 93 82
10	Balima Noël	" "	75 92 96 78
11	Comberé Deni	" "	21 94 79 39
12	Bamogo Mathie	" "	71 69 22 67
13	Tissolgo Basmara	" "	70 75 86 88
14	Binga Jack	" "	63 87 12 24
15	Zoungwana Sylvain	" "	70 12 67 52
16	Toungma Dioukoune	" "	70 53 59 72
17	Toungma ANSINE	Technique	75 00 10 44
18	Tissolgo Yaya	" "	63 77 90 12
19	Zoungwana Moussa	" "	71 23 70 22
20	Toungma Saidou	" "	21 07 09 44
21	Comberé Genad	" "	63 90 04 33

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Toungou Date : 28/03/17

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
1	Ouoba Fidel	Cultivateur	73.95.66.01
2	Naba Kouyouni	Cultivateur	71.67.75.29
3	Lompo Oumou	Cultivateur	71.98.18.17
4	Ouoba Ououba	Cultivateur	6021.07.22
5	Duyamba Koufidini	''	72.44.54.09
6	Ouoba Kouyou	''	6074.60.41
7	Ouoba Prosperine	''	51 51.28.60.53
8	Simbeyo Samuel	''	70.18.69.08
9	Ouoba Paul	''	71.60.21.53
10	Ouoba Mare	''	51.61.11.45
11	Natama Delidje	''	61 58.10.30
12	Ouoba Souleymane	''	61.58.10.30
13	Naba Banliba	''	51.60.93.39
14	Ouoba Issa	Eleve	69.82.58.92
15	YADA Joel	''	71.65.06.26
16	Yonli Tiémbou	''	70.46.75.26
17	Natama Jean-Paul	''	72.11.86.31
18	Lompo Yembou	''	
19	Tissotogo Houni	''	61.16.36.77
20	Zouyama Paul	''	71.53.83.71
21	Sawadogo Soule	''	70.19.39.68

7. PV de séance de consultation du public à Natiaboani

Date	28/03/2017 à 16h55
Lieu	A l'école publique de Natiaboani
Participants	Résidents du village de Natiaboani
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Diacouma Yombo Daniel (le même qu'à Tagou) ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : Nous avons beaucoup de maisons proches de la route, comment on va faire ? R1 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchés par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.</p> <p>Q2 : Quelles sont les dimensions de la tranchée qui sera creusée pour la pose de la fibre optique ? R2 : la largeur sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.</p> <p>Q3 : Chaque village va désigner des personnes pour travailler dans le chantier ou comment va-t-on procéder ? R3 : Les travaux seront confiés à une entreprise. Il reviendra à cette entreprise de recruter les ouvriers. Mais il importe de savoir que le Gouvernement et la Banque mondiale veulent que dans chaque localité, la priorité revienne aux résidents. Les procédures de recrutement devront être clairement définies et diffusées, de sorte que les populations des villages le long de la route soient bien informées, mais aussi les autres.</p> <p>Q4 : A combien de francs les ouvriers seront payés pour faire le travail ? R4 : C'est l'entreprise qui sera retenue pour les travaux de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles</p>

<p>Questions des participants et réponses du consultant</p>	<p>il ya eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.</p> <p>Q5 : Si une boutique est touchée par le tracé et que le propriétaire est dédommagé, peut-il revenir après pour s’installer sur la ligne après que la tranchée soit rebouchée ? R5 : Non. Si vous êtes dédommagé pour libérer un emplacement, vous n’avez plus le droit de revenir sur votre ancien site. En outre, il importe de savoir qu’une fois la fibre optique posée et les travaux de remblai achevés, des bornes vont être placés sur tout le long de la ligne, pour la matérialiser dans le temps. De cette façon, en cas de besoin d’intervention dans 10, 20 ou 30 ans sur la fibre optique mise en terre, on suit simplement les bornes pour retrouver la ligne. Il sera donc interdit de s’installer sur la ligne.</p> <p>Q6 : Si je dois construire ma maison, à quelle distance de la route je dois l’implanter ? R6 : Au Burkina Faso et dans tous l’espace UEMOA, la loi dispose que l’emprise globale de la route communautaire (ou route nationale) est de 60 m, soit 30 m de part et d’autre par rapport à l’axe de la route. Donc vous devrez implantée votre maison au-delà de 30 m par rapport au milieu de la route.</p>
<p>Préoccupation des participants</p>	<p>Notre préoccupation majeure dans ce village, c’est le courant. En venant à la rencontre, nous pensions que c’était pour parler d’un projet d’électrification. Nous souhaitons que les autorités nous amènent un projet d’électrification. Mais si le projet de fibre optique vient en premier lieu, nous sommes prêts pour les travaux.</p> <p>Réponse du consultant : Nous prenons bonne note de cette préoccupation. Nous la transmettrons au Gouvernement à travers le SP/PST.</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Natiaboani

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Natiaboani Date : 28/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	Diacouma yanbo David	Conseill	70 50 24 82
02	chef de village	chef	72 76 98 31
03	Tankouo M Daniel	Conseill	76 64 49 33
04	Tankouo M Jérémy	Cultivateur	70 75 40 45
05	Ouoba K. Moïse	secrétaire C.V.D	76 50 87 05
06	Diacouma B Barthelemy	Cultivateur	76 50 89 27
07	Diacouma A Paul	Cultivateur	77 14 34 06
08	mme Ouedraogo Claire	Représentant sainte	66 46 21 41
09	Traogo Ousmane	Cultivateur	/
10	Bougimpiga Amadou	Cultivateur	/
11	Nintiemba Boubakare	''	78 69 46 78
12	Ouedraogo Baba	''	76 58 59 20
13	Yameogo Nady	''	75 02 40 04
14	Sawadogo Issaka	''	76 38 16 99
15	Tacama Razmane	''	51 52 60 12
16	Bounboundi Ousmane	''	74 13 24 07
17	Sawadogo Mahamoudou	''	/
18	Sirini Y Jean-Paul	Geotechist Natiaboani	70-52-36-59
19	Yandi Yacouba	Cultivateur	70 15 69 98
20	Sawadogo Abdou djaliou	Cultivateur	78 22 99 14
21	Ouedraogo Djaypoudou	Cultivateur	76 17 87 61

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Natiuberaul Date : 28/03/2018

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	OUEDRAOGO Kassoum	Cultivateur	76 15 24 52
23	SAWADOBO Salfo	Commerçant	79 73 53 05
24	HAMA Souberou		79 83 07 23
25	SANDWIDI Soulama	Cafetier	76 53 85 60
26	SINARE Hahmaf	Commerçant	70 71 85 09
27	OUAMRE Sibiri	Cultivateur	70 61 29 65
28	YANDA Oussmane	Cultivateur	
28	DAYAMBA Nassmane	Cultivateur	52 61 73 33
30	WANRE Soullamane	Cultivateur	77 98 07 78
31	MANOU Belabo	Cultivateur	72 98 07 29
32	Koumbere Sidiki	Cultivateur	60 34 58 53
33	OUEDRAOGO Abdou	Cultivateur	76 05 02 75
34	DICKO Hassan	Eleveur	75 39 62 69
35	SORE Amidou	Cultivateur	76 74 81 05
36	BAGAYA Amadou	Commerçant	78 69 81 50
37	SAWADOBO Sita	Commerçant	76 03 02 99
38	KIRAKOYA Harouma	Commerçant	78 70 90 84
39	OUEDRAOGO Djebre	Commerçant	76 05 88 76
40	SORB ABdou	Commerçant	78 12 12 43
41	NABALUM Ali	Commerçant	76 05 83 63
42	YAMEOGO Djibrila	Commerçant	76 16 03 91

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Matiakouant Date :

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	Dabiligou Tchijoua	Quinquelieri	70.63.18.53
44	Mouinga Youcatou	Quinquelieri	70.46.79.60
45	Ouedraogo Hounadi	Commerçant	76.96.59.83
46	Papadame Souemane	Cultivateur	76.38.06.41
47	Sedgo Amidou	Cultivateur	
48	Sowadgo Issa	Orfèvre	76.22.01.03
49	Sowadgo Nad	Commerçant	76.05.07.31
50	Mouinga Hakim	Cultivateur	76.38.24.14
51	ZORE Zouberie	Cultivateur	75.46.61.82
52	Ouedraogo Lamine	Cultivateur	75.16.61.81
53	Ouedraogo Abdoulaye	Cultivateur	76.92.32.24
54	Kobraci Bourcama	Cultivateur	5113.90.32.
55	Dora Aboubacar	Élève	70.40.27.92
56	Sowadogo. Nourou	Commissaire école	77.37.46.66
57	Nouramhoume. Spouka	Cultivateur	75.10.28.59
58	Ouedraogo. Namali	Élève	74.99.20.01
59	Sowadogo. Spouka	Orfèvre	65.66.13.68
60	Soua sou Adama	Cultivateur	76.03.81.48

8. PV de séance de consultation du public à Kabonga 1

Date	29/03/2017 à 8h20 mn
Lieu	En face du domicile du Chef de village sous grand hangar
Participants	Résidents du village de Kabonga 1
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Kalmogo Marc. ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : Les jeunes dans ce village n'ont pas de boulot surtout en saison sèche ? Seront-ils payés pour le travail ? A combien de franc par jour ou par mois ?</p> <p>R1 : Ce sera un travail contractuel, à la tâche. C'est une entreprise qui sera retenue pour les travaux et il lui reviendra de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il ya eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.</p> <p>Q2 : Parfois, on dit que ce sont les ouvriers locaux qui seront recrutés pour des travaux et après, on dit qu'ils ne connaissent pas le travail et on fait venir des étrangers. Ne pensez-vous pas que cela risque d'arriver dans ce projet aussi ?</p> <p>R2 : Non, nous ne pensons pas que ne ce sera le cas. Car le Gouvernement et la Banque mondiale veulent que la priorité soient accordées aux travailleurs locaux. Mais il faut savoir que l'entreprise va emmener ses chefs de chantiers et chefs d'équipes qui connaissent bien le travail afin d'encadrer les ouvriers locaux pour que le travail soit bien exécuté.</p> <p>Q3 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ?</p> <p>R3 : la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.</p> <p>Q4 : Nous avons quelques hangars de commerce à côté de la route, et quelques maisons. Que vont faire les propriétaires de ces biens ?</p> <p>R4 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront</p>

<p>Questions des participants et réponses du consultant</p>	<p>dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.</p>
	<p>Q5 : A quelle distance de la route la ligne de fibre optique va-t-elle passée ? Car si vous remarquez bien, il n'y a pas beaucoup d'installations au bord de la route parce que nous avons respecté ici à Kabonga les limites de la piste à bétail aménagé pour permettre la circulation libre des animaux et éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs.</p> <p>R5 : Normalement, l'emprise de la route est de 30 m à gauche et 30 m à droite, par rapport à son milieu. La ligne de la fibre optique doit être située entre 20 et 25 m de l'axe de la route.</p>
	<p>Q6 : Peut-on être embauché si on n'a pas de CIB ?</p> <p>R6 : Ce sera difficile de recruter un ouvrier qui n'a pas de CIB. Car rien ne prouve que c'est la personne en question. Nous vous conseillons de faire établir vos CIB pour ceux qui n'en auraient pas, surtout que vous n'êtes pas très éloigné de Pama où les services de Police s'en chargent.</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Kabonga 1

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KABONGA 1 Date : 29/07/2013

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	NATAMA ISSAKA	Cultivateur	72538305
02	LANKROANDE ATADOU	Cultivateur	72329990
03	OUOBA ROMAIN	Cultivateur	
04	OUEDRAOGO Issaka	Cultivateur	70684401
05	SANADOGO SIDIBE	"	70007217
06	DICKO Poltsa	Elevé	72066202
07	DAYAMBA OUMAROU	Cultivateur	80540692
08	TINDAMBA Mark	Professeur	72409676
09	DIAPA Drouma	Cultivateur	62590011
10	NAMONO Mada	"	72242856
11	TINDAMO Zalina ^F	Remariée	62686493
12	SOBIGA Zazaki ^F	"	-
13	WANGO Rosalie ^F	"	-
14	TIHOPE Ambra ^F	"	-
15	WANGO Umata ^F	"	
16	BOUGMA Zoukhou ^F	"	-
17	SANA Nassane	Cultivateur	-
18	DICKO OUMAROU	Elevé	-
19	H Amidou	"	72852678
20	SAWADOGO KONYISA	Cultivateur	70836285
21	DICKO Drouma	Elevé agricole	70453810
22	OUEDRAOGO Bourama	Cultivateur	-
23	YOUNGDAHE GNANGDA	"	60255578

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Kabonza 1 Date : 29/07/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
24	Bamogo Bomba	Cultivateur	73 49 52 30
25	Bamogo Amadou	Cultivateur	55 65 22 10
26	MONTRE Abdou	Cultivateur	63 43 26 63
27	OUEDRAOGO Lassana	Cultivateur	2 25 3 90 18
28	KALMOBO Mark	Conseiller	70 60 98 82
29	SAWADOGO APT	Conseiller	61 53 24 82
30	SAWADOGO Bourcetma	Cultivateur	73 06 36 31
31	TI Moumouni	Cultivateur	62 62 23 33
32	Zombre Pascal	Cultivateur	73 02 82 56
33	KABORE BA ma dou	Cultivateur	70 30 69 82
34	ZALA Emmanuel	Cultivateur	70 59 32 20
35	SAWADOGO E Henne	Cultivateur	-
36	YAPA Bourcetma	Cultivateur	-
37	ZORE AB doulaye		70 52 02 62
38	DIABRE d dama	Cultivateur	72 20 64 54
39	OUEDRAOGO Mahamadi	Cultivateur	70 83 03 83
40	KIKEDOGO Pingla	chef de village	70 54 06 72
41	YOUNA DINDA	Cultivateur	✓
42	NANONO Dabore		72 06 62 32
43	WABA Issou Youmani		63 75 33 65
44	TINDATA Soungou		✓

9. PV de séance de consultation du public à Kalmama

Date	29/03/2017 à 10 h
Lieu	Sous hangar à l'entrée du village et à côté de la RN 18
Participants	Résidents du village de Kalamama
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Ouango Yacouba ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : De quel côté de la route la tranchée pour la fibre optique sera creusée ? R1 : Notre étude a aussi pour intérêt de proposer des variantes environnementales en tenant compte des réalités du terrain à gauche et à droite de la route. Mais on peut dire d'ores et déjà que l'on cherchera l'emplacement qui va causer le moins de dégât possible sur les biens des populations riveraines à la route et les ressources environnementales.</p> <p>Q2 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ? R2 : la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.</p> <p>Q3 : ce sont les jeunes du village qui vont creuser ou bien on va faire venir des gens d'ailleurs ? R3 : Prioritairement, ce sera les jeunes du village. C'est cela la volonté du Gouvernement et de la Banque mondiale. Mais si dans un village il n'y a pas assez de gens pour exécuter les travaux dans les délais, on va faire venir des gens d'autres villages. Il faut aussi préciser que si le sol est trop dur, l'entreprise en charge des travaux pourra utiliser une machine appelée trancheuse.</p> <p>Q4 : Si tu commences le travail dans ton village, tu continues jusqu'au prochain village et tu t'arrêtes ou bien tu peux aller plus loin ? R4 : L'entreprise va organiser le travail des ouvriers par équipe de 20 à 25 membres. Si une équipe a fini son travail on va lui en ajouter, que ce soit à l'intérieur d'un même village ou bien au-delà. Vu que le chantier est important dans la mesure où il va de Fada à la frontière du Bénin et qu'il n'y a pas beaucoup de villages, il est fort probable que beaucoup d'ouvriers travaillent en dehors de leur village de résidence habituelle.</p> <p>Q5 : Que fera-t-on des maisons ou des boutiques qui seront touchées par le tracé de la fibre optique ?</p>

<p>Questions des participants et réponses du consultant</p>	<p>R5 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchés par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas</p>
<p>Proposition des participants</p>	<p>Le mieux pour tout le monde est que le tracé de la fibre optique passe par la forêt (réserve de faune). Là-bas, il n'y a pas de dérangement pour qui que ce soit. C'est l'Etat qui est propriétaire de la forêt, c'est également lui qui est propriétaire de la fibre optique. Personne ne peut se plaindre de quoi que ce soit. Mais quel que soit l'emplacement du tracé, vous pouvez compter sur nous pour le travail. Les hommes et les femmes de Kalmama seront disponibles pour les travaux.</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Kalmama

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KALMAMA Date : 28/07/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	SAWADOGO Soulegmane	Cultivateur	71913534
02	TRAORE Abdoulaye	Novelin	70540686
03	SAWADOGO Pamoussa	Cafetier (buvette)	72324232
04	OUANGBO Yacouba	Cultivateur	70666467
05	OUEDRAOGO Benkary	Cultivateur	63327555
06	SAWADOGO Moumami	Vendeur Poulet	72856383
07	TRAORE Amadou	Cultivateur	60959284
08	SAWADOGO Dasmame	Cultivateur	73268930
09	" Jeissoum	Cultivateur	61797042
10	" Salifu	Conseiller	70075218
11	" Benjamin	Cultivateur	70666492
12	SANTÉ HALIDOU	"	72462083
13	" Tarsere	"	73522760
14	DIAMDE Louyoum		-
15	" Sadou	Eleveur	63558316
16	" Dember	"	-
17	" Alma	F	-
18	" Salmata	F	-
19	OUEDRAOGO Yacouba	Commerce	73424556
20	" Amadou	Cultivateur	-
21	SAWADOGO Yobi	"	60563472
22	" Karim	"	70681303

10. PV de séance de consultation du public à Kompienbiga

Date	30/03/2017 à 16h30 mn
Lieu	A l'ombre d'un grand bâtiment au niveau du carrefour
Participants	Résidents du village de Kompienbiga
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Kaboré Abdoulaye, jeune commerçant riverain à la RN 18 ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : Il est clair que le projet va aider toute la région du Gulmu, l'Etat et tout le monde. Mais est ce que la tranchée qui sera creusée ne va pas porter atteinte à nos maisons, nos vergers, nos champs ? Dans ces conditions, que fera le projet pour nous ?</p> <p>R1 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchés par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas</p> <p>Q2 : ce sont les gens du village qui vont creuser ou bien on va faire venir des gens d'ailleurs ?</p> <p>R2 : Prioritairement, ce sera les jeunes du village. C'est cela la volonté du Gouvernement et de la Banque mondiale. Mais si dans un village il n'y a pas assez de gens pour exécuter les travaux dans les délais, on va faire venir des gens d'autres villages. Il faut aussi préciser que si le sol est trop dur, l'entreprise en charge des travaux pourra utiliser une machine appelée trancheuse</p> <p>Q3 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ?</p> <p>R3 : la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.</p> <p>Q4 : A quelle distance de la chaussée la tranchée sera –telle implantée ?</p> <p>R4 : Entre 20 et 30 m par rapport à l'axe de la route. La loi a défini l'emprise de la route sur 60 m dont 30 m à gauche et 30 m à droite.</p> <p>Q5 : A combien de francs les ouvriers des chantiers seront payés ?</p>

Questions des participants et réponses du consultant	<p>R5 : Ce sera un travail contractuel, à la tâche. C'est une entreprise qui sera retenue pour les travaux et il lui reviendra de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre</p>
	<p>Q6 : Qui fournit le matériel de travail ? R6 : C'est chaque ouvrier qui amène son matériel de travail. Mais l'entreprise fournit à chaque ouvrier des équipements individuels de protection : casques, chemise, pantalon, gangs,</p>
	<p>Q7 : Qui assure le repas des ouvriers ? R7 : C'est chaque ouvrier qui assure son alimentation. C'est pourquoi on encouragera les femmes des localités traversées à préparer les repas qu'elles pourront vendre aux ouvriers. De même que les boissons.</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Kompiebiga

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Kompiebiga Date : 30/07/12

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	Djédjaogo Abasse	Commerçant	70136172
02	Sana ISSA	cultivateur	70664654
3	Kima Abdou	II	70783551
4	Koumogo Dahamoudou	II	70618894
5	Yonaba Karim	II	72172184
6	Kima Yobaya	Commerçant	70176615
7	Sogda Sailey	cultivateur	70513616
8	Lankoandé' Lassané'	Commerçant	71758792
9	Zamisa Loukmané	II	70604002
10	Dje'djaogo Bammé'	cultivateur	70144019
11	Sawadogo phylippe	Commerçant	71083804
12	Pikamanga Abdoulaye	cultivateur	70783565
13	Saoudougo Boukani	II	70501956
14	Kabré' Abdoulaye	Commerçant	70196208
15	Balma Moumi'	cultivateur	70007134
16	Zoungrana Jacques	Mécanicien	72884536
17	Tambouga Bougou'	cultivateur	-
18	Yameogo Amed	chauffeur	70557539
19	Wangou Hamidou	cultivateur	051522058
20	AlPaba Abou	Commerçant	70624231
21	Kabré' Ousmane	cultivateur	71106768

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Kompembuipa Date : 30/03/17

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	Kakoro' Imoussa	cultivateur	706113982
23	Sania Bouroumia	cultivateur	738119222
24	Bandwidi' Issa	''	70324164
25	Kima Sani	''	63335381
26	Duedouga Imoussa	''	70708685
27	Handani Hamidou	''	61625330
28	Ima Nadi	''	63153085
29	Yameogo Bassirou	''	71627035
30	Kamabou dia Alain	Nécomicien	72620076
31	Amadja Bouroumia	cultivateur	62310774
32	Kima Zakaria	''	51925496
33	lebo Toub	Nécomicien	70096374
34	Pamouano Boutane'	cultivateur	60322095
35	Bagna Kassoum	commerçant	72121203
36	Quitanga Sidi	cultivateur	-
37	Yameogo Jacques	''	79736142
38	Pamouano Hamama	Nécomicien	63261170
39	Kima Nadi	cult.	71806413
40	'' Bouroumia'	cult.	72588785
41	Kamaogo Ali	''	70542305
42	'' Nicaël	''	72638734

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Kompienga Date : 30/03/17

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	Kiemkediogo Saïdou	culti-	72244470
44	Pouberé Raminane		78087197
45	Lompo Faldja	chef. animanga	61583174
46	Kiemkediogo Lendogya	culti	
47	Linli	cultivateur	70457211
48	Alanane	culti	65360063
49	Kabore Ayouarata	Renageur	71692662
50	Lompo Salif	culti	70684041
51	Elboudo Salamata	Renageur	67461517
52	Sawadogo Awa		63312601
53	Youma Kadidia		72339287
54	Sawadogo Namano		70783552
55	Bagnaba Rotine		-
56	Kanago Rianata		70191228
57	Nadinga Piska		-
58	Zidmaba Awa		-
59	Sawadogo Fatimata		60438988
60	Quédraogo Antoinette		-
61	Nanata		-
62	Elboudo Rasmata		51413266
63	Abzeta		70603295

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Kompienga Date : 30/03/17

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
64	Compaoré Abzeta	Menageur	63772302
65	Kiémtoné Diéséta		60622706
66	Ouedraogo Zenabo		62246549
67	Youma Odile		60141036
68	Kabore Salamata		72.582736
69	Balima Christine		65518080
70	Kouela Zoulehato		51952653
71	Yongbore Samata		
72	godo Aminata		63369655
73	Thiombiano Zenabo		-

11. PV de séance de consultation du public à Bombontangou

Date	29/03/2017 à 11h10 mn
Lieu	A l'ombre d'un arbres à palabre
Participants	Résidents du village de Bombontangou
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Tankoano Bandida ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Commentaire du chef de village	Nous souhaitons que ce projet arrive le plus vite possible. Car dans nos villages ici, il n'y a rien à faire pour les jeunes et si ce projet va nous apporter du travail, c'est une très bonne chose. Que Dieu bénisse les promoteurs et le bailleur de fonds.
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : A quand le démarrage des travaux de ce projet ? R1 : En 2018 ; compte tenu des études qui restent à faire, de l'accord de financement, du temps de recrutement de l'entreprise.</p> <p>Q2 : Si la tranchée doit détruire la maison ou un autre bien de quelqu'un, que fait-on pour la personne ? R2 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchés par le tracé seront dédommagés pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.</p> <p>Q3 : Quel sera le niveau de rémunération des ouvriers ? R3 : Ce sera un travail contractuel, à la tâche. C'est une entreprise qui sera retenue pour les travaux et il lui reviendra de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre</p>
Questions des	<p>Q4 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ? R4 : la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.</p>

participants et réponses du consultant	Q5 : A quelle distance de la chaussée la tranchée sera –telle implantée ? R5 : Entre 20 et 30 m par rapport à l’axe de la route. La loi a défini l’emprise de la route sur 60 m dont 30 m à gauche et 30 m à droite
--	--

Liste des participants à la séance de consultation publique de Bombontangou

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : BOMBONTANGOU Date : 29/03/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	TANKOANO Bandiba	conseiller	770683271
02	Sinbege Inoussa	Cultivateur	73160882
03	TAN DAMBA Tani ^F	Ménagère	—
04	ONADJA Djoyomba	mécanicien	72122792
05	II Yimbari	Cultivateur	—
06	THOMBIANO woutandé'	u	✓
07	TOUGOUMA Salfo	u	70540669
08	DICKO Adama	u	73655856
09	DIAKOURI KAMDJA	u	—
10	ONADJA Sablonnant	u agriculteur	71789578
11	DIALLO Seydou	éleveur	—
12	THOMBIANO François	Cultivateur	73758972
13	SIMBEOGIO Karim	u	72123644
14	LDO OUMAROU	Éleveur	70763982
15	KABORE BOUKARE	Cultivateur	52925382
16	ONADJA Bounadja	Cultivateur	60256436
17	SAWADOGO Soule'	u	63030336
18	THOMBIANO Lamouidja	u	60323014
19	TRAORE Boubacar	u	70826850
20	OUEDRAOGO Mahamadi	mécanicien	70460293
21	DIAPA Issa	Commerçant	70309303
22	TOUGOUMA Abdoulaye	Cultivateur	60256402
23	u Issa	Éleveur	72700543

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : B. M. B. O. N. T. A. N. G. O. U. Date : 23/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
24	SINBEOGO Walilaye	commerçant	69543787
25	DIAPA MOHAMED	commerçant	73282460
26	SOUNBEOGO Mathias	Cultivateur	70666372
27	ONADJA Anjima	conseiller	20705184

12. PV de séance de consultation du public à Pama

Date	30/03/2017 à 8h30 mn
Lieu	Salle de réunion de l'hôtel de ville de Pama
Participants	Résidents de la ville de Pama
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par Mme l'Adjointe au Maire conseiller municipal du village, Mme Sangli Bibata ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : A quelle distance de la route sera implanté le tracé de la fibre optique ? R1 : A 20 – 25 m par rapport au milieu de la route. Dans les localités urbaines comme Pama, on approchera le plus possible le tracé des maisons pour faciliter par ailleurs les travaux sur la route en cas de besoin.</p> <p>Q2 : Le projet est une subvention de la Banque mondiale ou un prêt ? R2 : C'est une subvention.</p> <p>Q3 : Des bandits déterrent parfois la fibre optique et cela entraîne un mauvais fonctionnement des réseaux de communication. Quelles mesures prévoit-on dans le cadre de ce projet pour éviter ces actes de vandalisme sur les infrastructures publiques ? R3 : Il importe de savoir que la fibre optique telle que vous la voyez¹ n' aucune valeur marchande pour des usages courants. Ce n'est pas comme les anciens fils de communication en cuivre qui intéressaient les délinquants qui les revendaient à des receleurs. En outre, le projet pourrait mener des campagnes d'information et de sensibilisation des populations afin d'accroître son acceptabilité sociale, favorisant ainsi sa bonne exécution, la protection des équipements. Enfin, il nous revient à tous, en tant que citoyens de ce pays, de contribuer à dénoncer toute personne qui aurait un comportement répréhensible vis-à-vis de ces infrastructures.</p> <p>Q4 : Que fera –t-on des gens qui ont occupé la voie publique par des installations de kiosques, cabarets, boutiques ; ... ? R4 : R2 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchés par le tracé seront dédommagés pour remettre en place leur biens sur d'autres sites.</p>

¹ Le consultant détenait un morceau de tube phd contenant de la fibre optique tout au long des séances de consultations et des séances d'entretiens avec les autorités et les responsables de services, d'ONG,

	<p>Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.</p>
<p>Questions des participants et réponses du consultant</p>	<p>Q5 : Nous avons déjà vu des promesses de dédommagements non tenus dans cette ville, à l'occasion d'autres projets. Quelle garantie vous nous apportez dans le cas du présent projet de fibre optique ? R5 : Si vous avez déjà vu des promesses de dédommagements non tenues, nous sommes sûrs que ce ne sont pas des projets qui impliquaient la Banque mondiale. La Banque mondiale ne s'inscrit pas dans de telles pratiques.</p>
	<p>Q6 : Quelles seront les avantages spécifiques de ce projet pour Pama ? Des taxes seront – elles payées comme dans le cas de la centrale électrique ? R6 : La ville de Pama aura les mêmes avantages que les autres localités en termes de qualité des communications électroniques et des possibilités de développement offertes à différents secteurs d'activité. En plus, la main d'œuvre de Pama sera rémunérée, les restaurateurs et restauratrices verront leurs chiffres d'affaires croître. Quant aux taxes, nous ne pensons pas que ce sera le cas. Ce n'est pas une infrastructure de même nature que la centrale électrique.</p>
	<p>Q7 : A quand le démarrage des travaux de ce projet ? R7 : En 2018 ; compte tenu des études qui restent à faire, de l'accord de financement, du temps de recrutement de l'entreprise.</p>
	<p>Q8 : Peut-on avoir une idée du montant des salaires des ouvriers ? R8 : Ce sera un travail contractuel, à la tâche. C'est une entreprise qui sera retenue pour les travaux et il lui reviendra de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre.</p>
	<p>Q9 : Les ouvriers des entreprises filent souvent à l'anglaise sans payer les crédits qu'ils doivent au restauratrices et autres boutiquiers sans que l'on ait la possibilité de leur mettre la main dessus. Quelles dispositions prendrez-vous pour éviter ce genre de situation dans le cas de votre projet ? R9 : C'est dommage si des situations de ce genre ont été vécues. Vous faites bien de les évoquer. Nous allons proposer que les entreprises sensibilisent leurs ouvriers à des comportements citoyens et responsables et que cela soient inscrit dans leur règlement intérieur. Mais nous pensons aussi que les autorités locales devraient sensibiliser les restauratrices et commerçants d'être vigilants par rapport aux clients étrangers dans leurs relations commerciales. Ce n'est pas conseiller de faire confiance à des personnes que l'on connaît à peine.</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Pama

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : PAMA Date : 30/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	THIOMBIANO Marc	charge d'éducate	70-13-38-26
02	DAVIDA L. Veronique	Comptable navire	70-88-67-58
03	POUBERE. Dramane	Commerçant	70/39053
04	TANKOANO Zakaria	Cultivateur	7153 64 93
05	SANGLI Oumougla	conseiller sat v	70446670
06	THIOMBIANO Tinglioua	Soudeur	70-36-46-73
07	SAWADOGO ADO	Commerçant	7146-65-50
08	Damiba Shi TO	Commerçant	70.28.83.03
09	Touto Kanpoting	coiffeuse	79.61.6124
10	Tonkaona abdoul	enseigne	78-99.97.15
11	Inadja adjima	cultivateur	70.34.9186
12	Toula Kantinli	enseigne	70-99.99.40
13	Sangli Malenki	cultivateur	70322093
14	Inadja P. (P. se	Restauratrice	70153174
15	Inadja Sablité	cultivateur	70623981
16	Inadja Camouadi	recausier	71247536
17	SONDE - AMIDOU	GEYF cuisinier	701226-94
18	Inadja Tadia	cultivateur	63315524
19	Inadja Hounnanlini	soudeur	70303184
20	Inadja Dunteni	Marchand	70137093
21	Toula Payombo	Ménagère	73496282

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : Parma Date : 30/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	Onadya Dimpounla	commerçant	70627021
23	KOATA DASSIBO	Commerçant	79981256
24	ONADJA TALAO	Commerçant	89522499
25	ONADJA Nigemba	Commerçant	70.60.9235
26	ONADJA AHANDEPOA	Commerçant	60210863
27	Belem Hassan Moutar	Soudeur	70.57.1080
28	YUMA Naïe	brigade Gendarmerie Parma	70.43.65.61
29	KOANINA Ramotou	Commerçant	70128570
30	Uwaidjo A. Blaise	Commerçant	70405211
30A	ONADJA Ibrahim	Porticulteur	70122645
31	NANA Adama	Commissariat / Parma	70.68.85.15
33	SANGLE Bibata	2 ^e Adjointe / Naïe Parma	70129180

13. PV de séance de consultation du public à Tindangou

Date	29/03/2017 à 13h00
Lieu	A la maison des jeunes de Tindangou
Participants	Résidents du village de Tindangou
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Djakouma Bouléné ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Commentaire d'un vieux du village	Nous les vieux, nous n'avons plus de force pour travailler. Nous allons bénir nos enfants et de nos femmes pour qu'ils s'engagent dans les travaux du chantier à venir. Et que Tout se passe en paix, à la satisfaction de toutes les parties impliquées.
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : Les ouvriers locaux travailleront ils dans les limites de leur village ou bien il sera possible de travailler au-delà ?</p> <p>R1 : Dans chaque localité traversée par la ligne de fibre optique, la priorité est donnée aux résidents. Ces derniers vont travailler dans leur village, mais il sera possible de travailler dans d'autres sites compte tenu du fait que la taille du projet est importante et qu'en réalité il n'y a pas beaucoup de villages et partant de main d'œuvre entre Fada et la frontière du Bénin.</p> <p>Q2 : La tranchée ne vas pas déménager certaines personnes au bord de la route ?</p> <p>R2 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchés par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.</p> <p>Q3 : A quand le démarrage des travaux de ce projet ?</p> <p>R3 : En 2018 ; compte tenu des études qui restent à faire, de l'accord de financement, du temps de recrutement de l'entreprise.</p>

<p>Questions des participants et réponses du consultant</p>	<p>Q4 : A combien de franc les ouvriers seront payés ? *</p> <p>R4 : Ce sera un travail contractuel, à la tâche. C'est une entreprise qui sera retenue pour les travaux et il lui reviendra de fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre</p> <hr/> <p>Q5 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ?</p> <p>R5 : la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.</p>
<p>Souhait des participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Que les conditions de recrutement soient claires au départ : date, lieu, rémunérations, délais de paiements, ...aussi bien pour les hommes que pour les femmes. ○ En cas de perte biens (maisons, boutiques, ;..), que les personnes affectées soient informées à temps et indemnisées correctement. ○ Eviter de déménager les gens en saison pluvieuse car les gens sont préoccupés par les travaux champêtres. Et en plus, avec les pluies, il difficile de reconstruire quoi que ce soit pendant cette saison pluvieuse.

Liste des participants à la séance de consultation publique de Tindangou

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : TINDANGOU Date : 29/03/2019

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	DJAKOUA Boulindé	Conseiller	72 06 4837
02	" Bourndta	Président CVD	72 19 99 70
03	TINDAMA Benja	Engrénier	5256 2928
04	TANKOANO Natendja	Cultivateur	73 96 79 03
05	KONDIA Djandja	"	✓
06	TANKOANO Sali	"	✓
07	YONLI Houmpot ^F		✓
08	" Pogombo ^F	Cultivatrice	✓
09	TANKOANO Boama ^F	Cultivatrice	72 42 34 90
10	IWARE Fah ^F	Cultivatrice	
11	OUOBA Mapoua ^F	Ménagère	73 28 01 06
12	ONADJA Poushi ^F	Cultivatrice	✓
13	SAMBIAGO Absa ^P	Ménagère	✓
14	DAHANI Madelaine ^F	Restauratrice	70 17 82 59
15	ONADJA Ynli	Cultivateur	71 40 73 02
16	KONDIA Forjia	Cultivateur	76 52 15 72
17	YONLI Talnga	"	✓
18	KONDIA Femandi ^F	Cultivatrice	✓
19	YONLI Boukari	Conseiller	72 24 88 66
20	KONDIA Taladi ^F		519 576 60
21	THEOMBIANO Bougamba ^F		704 193 62

14. PV de séance de consultation du public à Nadiagou

Date	29/03/2017 à 15h00
Lieu	Au marché de Nadiagou, sous hangars (Ce n'était pas jour de marché)
Participants	Résidents du village de Nadiagou
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Thiombiano Xapougdi Jafar ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Commentaire du chef de village	Vous êtes venu avec une bonne nouvelle pour le tout le Gulmu, que Dieu vous bénisse. Ce projet va être l'occasion pour les jeunes et les femmes d'avoir encore du travail qui va les aider avec leurs familles. Je veux vous assurer qu'ici, les hommes comme les femmes sont déjà prêts si le travail doit commencer demain. Nous avons déjà exécuté des travaux HIMO dans ce village pour les basfonds et les pistes rurales et nos femmes et nos filles ont montré la preuve de leurs capacités de travail.
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : Les travaux seront-ils rémunérés ou bien c'est du bénévolat et de la nourriture ? R1 : Ce sera payant. Une entreprise sera recrutée pour faire le travail et à son tour elle va recruter les ouvriers dans les différents villages.</p> <p>Q2 : A combien de francs les ouvriers seront payés ? R2 : C'est l'entreprise qui sera retenue pour les travaux qui va fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre</p> <p>Q3 : Qui va recruter les ouvriers ? Ce sera l'entreprise ou bien c'est chaque village qui va fournir une liste d'hommes et de femmes pour travailler en tant qu'ouvriers ? R3 : L'entreprise va mettre en place une organisation pour pouvoir recruter les gens. Ce qu'il importe de savoir, c'est que le Gouvernement comme la Banque mondiale veulent que la priorité soit accordée aux ouvriers locaux. Le moment venu, l'entreprise devra informer à temps les populations des différents villages afin que les personnes intéressées puissent se faire recruter si elles sont en forme.</p>

Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q4 : Si la tranchée doit toucher la maison de quelqu'un, comment ce problème sera réglé ?</p> <p>R4 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les personnes dont les biens seront touchés par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.</p>
	<p>Q5 : C'est quand le début des travaux ?</p> <p>R5 : En 2018 ; compte tenu des études qui restent à faire, de l'accord de financement, du temps de recrutement de l'entreprise.</p>
	<p>Q6 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ?</p> <p>R6 : la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Nadiagou

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : NADIAGOU Date : 29/03/2018

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
01	Safo Djibril	Producteur	70 89 73 22
02	Kanazoe Mamoudou	Cultivateur	70 47 20 39
03	Kanazoe Mahamadi	Cultivateur	70 78 97 49
04	Omadja Nadia	Cultivateur	71 78 99 18
05	Thiombiano D. Zaphard	Transitaire	70 73 37 50
06	Omadja Wamondia Ali	Cultivateur	
07	Omadja Samidia	Cultivateur	
08	Saga Sakpaga	Cultivateur	60 56 22 90
09	Omadja Namandia	"	71 73 85 11
10	Sakande Seldou	"	71 30 26 78
11	Yameogo Mahamadi	"	73 74 10 25
12	Hanouma Fekpibi	Manager	
13	Thiombiano Dambga	Couturière	
14	Douti Pikiienkoa	Commerçante	
15	Omadja Taramdia	Cultivateur	
16	Saga Souleymane		
17	Tankouma Kouma	Cultivateur	78 81 96 44
18	Kabore Julien	Cultivateur	72 04 91 90
19	Ouedraogo Kassoum	"	
20	Lalga Salifou	"	70 61 25 54
21	Kandja Noufou	"	70 32 27 14

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : NADIASSOU Date : 23/03/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	Kabore Seydou	cultivateur	73944919
23	Kabore Abdoulaye	"	62190042
24	Kondano Samandia	Remuisier	61268339
25	Konoussi Burihama	cultivateur	
26	Ngomenga Alpassane	cuisinier	
27	Omadya Lallaba	cultivateur	71701562
28	Tougma Ambroise	"	
29	Kuema Rahmane	"	
30	Ousba Saanguimouli	"	
31	Bamogo Monique	Menagere	
32	Omadya Trianyenou	"	
33	Combarry Oumhouni	Menagere	
34	Dambele Assetou	"	
35	Haoussa Rakiatou	"	
36	Omadya Mariam	Couturiere	
37	Sagna Mandi	Menagere	
38	Soundaogo Setou	"	
39	Be biani Amatace	"	
40	Saga Ahadijosa	"	
41	Dahani Awa	"	
42	Kuema Madeleine	"	

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : NADIA GOU Date : 29/12/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	KANSI Adama ^F	Vendeuse au marché	-
44	BANOGO Zabssa ^F	Cultivatrice	-
45	TOUMBA Awa	Vendeuse	-
46	KARGOUGOU Estelle	H	72350256
47	YAMEOGO Odile	H	-
48	DELTA Nihemata	H	-
49	GUERAOGO Alimata	H	-
50	NATAMA Haidara	H	-
51	DIAPA Sali	-	-
52	BAGA GNAM Faté	H	-
53	BALIMA Awa	H	-
54	YAMEOGO Marie	H	-
55	LANKOANDE Marie	H	62773908
56	BANOGO Rodrigue	menagère	-
57	SOMARONE	Vendeuse	-
58	YAROA Fatimata	H	64756556
59	NADEMA Asseta	H	60523379
60	GUERAOGO Salmata	H	-
61	KEABORE Awa	H	-
62	YARGA Balissa	Boutique	74385307
63	SAWA DOGO Alimata	Vendeuse	-
64	Marcelline Hndieni	H	-

15. PV de séance de consultation du public à Koalou

Date	30/03/2017 à 11h00
Lieu	A l'école du village de Koalou
Participants	Résidents du village de Koalou
Contenu du message du consultant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction par le conseiller municipal du village, Mr Tankoano Bassirou ○ Salutations d'usage ○ Objet de la mission qui est venue au nom du Gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale qui financera le projet ○ Présentation du projet et des avantages qu'offre le réseau de fibre optique pour les populations, les administrations publiques et privées, les associations, l'Etat burkinabè ○ Besoins d'échanges francs et directs avec les populations des localités traversées et portant aussi bien sur leurs préoccupations de compréhension, les inquiétudes, les questions diverses, les propositions pour une bonne conduite du projet et la gestion des impacts environnementaux et sociaux
Questions des participants et réponses du consultant	<p>Q1 : Quelle est la position de la tranchée par rapport à la route ? R1 : Nous ne pouvons pas vous dire exactement si la tranchée sera à droite ou à gauche de la route. Cela fait partie des propositions que nous devons faire dans le cadre de notre étude, après analyse des réalités de terrain. Mais nous pouvons préciser que la tranchée sera à 20 – 25 m par rapport au milieu de la route. Dans les localités, la tranchée sera le plus proche possible des murs des concessions.</p> <p>Q2 : A combien de francs on va payer le mètre de tranchée à creuser ? R2 : C'est l'entreprise qui sera retenue pour les travaux qui va fixer les conditions de travail avec les ouvriers. Mais l'expérience vue sur un chantier similaire sur la route Ouagadougou – Pô – frontière du Ghana est que les ouvriers en charge du tranchage sont payés à 1000 FCFA/mètre linéaire. Quant au remblai, les ouvriers parmi lesquelles il y a eu beaucoup de femmes, le paiement varie entre 200 et 300 FCFA/mètre</p> <p>Q3 : Quelle sera la période d'exécution des travaux du chantier ? R3 : Ce sera surtout en saison sèche car en saison difficile, les conditions de terrain sont compliquées, surtout au niveau des dépressions et des ouvrages d'art.</p> <p>Q4 : Quel délai pour le démarrage des travaux ? R4 : Dans une année à peu près, en 2018 car il y a des études à faire, le convention de financement à signer entre la Banque mondiale et le Gouvernement du Burkina Faso, les procédures pour le recrutement des entreprises,....</p> <p>Q5 : Nous avons déjà vu ce type de projet de l'autre côté de la frontière, au Bénin, et les gens qui avaient des maisons, des boutiques, ...ont été dédommagée lorsque le tracé de la fibre optique touche leurs maisons. Qu'en sera-t-il ici ? R5 : Le projet va essayer au maximum d'éviter les maisons et les autres biens qui sont au bord de la route. Mais il est possible qu'on ne puisse pas faire autrement dans certains cas, car le tracé de la ligne de fibre optique ne doit pas être trop sinueux. Dans ces conditions, les</p>

<p>Questions des participants et réponses du consultant</p>	<p>personnes dont les biens seront touchées par le tracé seront dédommagées pour remettre en place leur biens sur d'autres sites. Ces dédommagements interviendront après une étude technique qui précisera le tracé de la ligne et partant les biens qui seront touchés. Puis il y aura une étude environnementale et sociale détaillée qui permettra d'évaluer les montants dans les différents cas.</p> <p>Q6 : Et les arbres de la brousse ? va-t-on dédommager chaque village ? R6 : Non, pour les arbres de la brousse, on ne pas dédommager chaque village. On va évaluer la superficie de végétation perdue et on va réaliser des plantations de compensation. Et pour donner des chances de succès à ces plantations, on pourra les réaliser avec les populations de chaque village sur un site d'intérêt : l'école, ou le centre de santé, ou la marché, l'église et la mosquée.... On pourra aussi en réaliser dans la réserve de faune.</p> <p>Q6 : Quelles seront les dimensions de la tranchée ? R6 : la largeur de la tranchée sera de 30 à 40 cm, la profondeur de 120 cm par sol mou et de 80 cm par sol dur.</p>
<p>Souhait des participants</p>	<p>Souhait : Voir à la hausse le montant de la rémunération des ouvriers car 1000 F par mètre, ç'est assez faible comme montant. Dans le cas du Bénin, c'est un entrepreneur burkinabè qui avait eu le marché. Les ouvriers béninois ont refusé de travailler en raison de la pénibilité de la tâche. Il est venu ici chercher des ouvriers burkinabè pour faire le travail.</p> <p>Réponse : Comme vous avez déjà vécu une expérience à côté, vous pouvez l'utiliser dans la négociation que vous aurez avec l'entreprise. Il ne nous revient pas de proposer des montants de rémunération. Mais les autorités devront veiller à ce que les gens aient une juste rémunération, qu'il n'y ait pas d'exploitation outrancière des ouvriers.</p>

Liste des participants à la séance de consultation publique de Koalou

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KOALOU Date : 30/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
1	TANKOANO Basile	Cultivateur	72.15.42.98
2	TANKOANO-Téhou	Cultivateur	0022366.70531
3	SAKOMBA David	Cultivateur	
4	DOKI Yotiéga	Cultivateur	72.81.27.78
5	KOALI Issa	Cultivateur	62.26.88.75
6	ONADJA Yembali	Cultivateur	73.15.68.97
7	IMOMAN Kououssa	Cultivateur	
8	TAMALBA Koussim	Cultivateur	
9	OUEDRAGO Amado	Cultivateur	75.17.27.56
10	OUEDRAGO Romane	Cultivateur	66.28.22.53
11	TANKOANO Daboula	Cultivateur	60.26.31.73
12	PAFANAM Romane	Commerçant	70.22.1789
13	TANKOANO Guimé	Cultivateur	60.8379.12
14	KOANA Medi	Commerçant	64.70.86.51
15	TAMPOURI Loubaba	Cultivateur	-
16	ONADJA Koumpala	Cultivateur	73696413
17	SAWAOGO Moumouni	Cultivateur	73.56.29.65
18	TANKOANO Paul	Éleveur	7066.57.18
19	BANGA Ladjoua	Commerçant	66.93.93.62
20	NADENBA Saïf	Cultivateur	61.407.70
21	SAWAOGO Moussa	Cultivateur	75.05.37.15

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KOALOU Date : 30/03/2012

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
22	TOSSA Pierre	Elève	73268501
23	Thiombiano Roger	Cultivateur	70847197
24	Foga Mahamoudou	Pêcheur	61709999
25	Meïga Ibraïm	Pêcheur	
26	Chef du village	Cultivateur	70607487
27	TOSSA Poulou	Président CUD	61802470
28	Tandamba Yacouba	Conseiller/Cultivateur	60967709
29	Tindano Guingri	Cultivateur	
30	Tandamba Paul	Cultivateur	51384101
31	Tamalba Benoît	Cultivateur	65241065
32	Tankoano Nicolas	Cultivateur	65408102
33	Moussa Mohamed	Pêcheur	
34	Sawadogo Alidou	Cultivateur	73912337
35	Damiba Guzmane	Cultivateur	70180946
36	Tankoano David	Cultivateur	71639795
37	Tankoano Yempakou	Cultivateur	71796412
38	Bagagna Jean	Cultivateur	79722844
39	Kiema Issouf	Cultivateur	72126144
40	Guedraogo Karim	Cultivateur	76419166
41	Yongbare Moussa	Cultivateur	70193675
42	Mongnogo Issouf	Cultivateur	71340584

Liste des personnes présentes aux séances de consultations publiques

Localité : KOALOKO Date : 30/03/2017

N°	Nom et prénoms	Profession	Téléphone
43	Lankoandé Bandiba	Cultivateur	71163042
44	Kabore' Issaka	Cultivateur	71340584
45	Kabore' Kasim	Cultivateur	
46	Sango Boukari	Cultivateur	
47	Thiombiano Youmani	Cultivateur	
48	Zoungrana Dramane	Cultivateur	
49	Tamalba Latauga	Cultivateur	
50	Tamalba Jean	Cultivateur	61596498
51	Tamalba Antoine	Cultivateur	63888691
52	Gnadya Madya	Cultivateur	67325648
53	Kassa Lakoga	Cultivateur	61604772
54	Beiga Arouna	Cultivateur	
55	Kodyari Jonas	Cultivateur	72526599
56	Toussa Houssa	Cultivateur	
57	Tankwane Kassa	Cultivateur	
58	Wali Elmane	Commerçant	79232973

Annexe 2 : liste des personnes rencontrées

	Noms et prénoms	Structures/Fonctions	Téléphone
1.	Toé Pako Franck Olivier	Secrétaire Permanent/SP-PST	25 41 78 06
2.	Traoré Abdoul Malick	Directeur Général/DGICE	70 20 68 64
3.	Kébré Marcel B.	Directeur des infrastructures	70 64 50 64
4.	Bouda Ahmed Sibiri	Conseiller technique Pjet G. Cloud / ANPTIC	70 20 42 28
5.	Nikiéma Basile F.	Environnementaliste/SP-PST	70 24 10 63
6.	Yaméogo Léandre	Environnementaliste Banque	65 04 64 63
7.	Ouédraogo Michel	Spécialiste Suivi –Eval/PST	25 41 78 06
8.	Ouédraogo Désiré	Directeur E.E. /BUNEE	74 87 29 90
9.	Konaré Ibrahim	Ouvrier chantier de réseau fibre optique axe Ouag – frontière du Ghana	61 67 52 32
10.	Nébié Zakaria		77 65 63 21
11.	Nacro Kassirou		65 82 12 33
12.	Nacro Pahibou		66 63 90 73
13.	Kyélem Victor	Chef de chantier fibre optique	72 96 31 81
14.	Sombié Aboulaye	Technicien Mission contrôle	70 47 80 81
15.	Bazié Grégoire	Directeur Env/ Nahouri	70 62 83 80
16.	Tioyé Genevieve/Zabré	Direct. Rég. Env/Centre Sud	70 11 26 98
17.	Ilboudo Salifou	Coordo. Projet /Huawei	70 06 87 23
18.	Sandwidi Innocent	Cadre - Huawei	70 22 86 83
19.	Coulibaly K Mustapha	Cadre – Huawei	70 37 94 39
20.	Ahmed Chnya	Cadre Sofrecom	67 74 38 77
21.	Jean Pierre SEGOND	Directeur projet - Sofrecom	___---
22.	Toé Isaï	DG/TIC	70 20 42 29
23.	Ouédraogo Théophile	Statisticien/DGESS/MDENP	71 89 40 08
24.	Kaboré Bernabé	DREECC/Est	70 19 16 82
25.	Bingo Bernard	DPEEVCC/Kompienga	70 25 22 32
26.	Bassan Jacques	Directeur DET/MIDT	70 47 12 33
27.	Kancyé Franck	Directeur DNP/MIDT	70 22 69 68
28.	Thiombiano Fadel	2ème Adjoint au Maire de Fada	70 80 51 18
29.	Kaboré Kassoum	SG/Mairie Fada	78 41 49 83
30.	Tira Germain	Environnementaliste Mairie Fada	70 29 37 56
31.	Kongo Paul	Conseillers municipaux de Fada / Secteur 1 et 2	70 18 83 35
32.	Kaboré Saydou		70 60 98 64
33.	Thiombiano Noaga	Conseiller Village de Kantambari	51 05 96 70
34.	Thiombiano Moutandi	Conseiller village de Pandredeni	70 48 23 09
35.	Komoyandé Soumaïla	Conseillers village de Nagaré	70 33 36 42
36.	Lankoandé Tasséré		78 11 89 95
37.	Doro Samuel	Commissaire Central de la Police de Fada	70 57 18 96
38.	Ouédraogo Daouda	Commissaire Central Adjoint de la Police de Fada	70 28 72 11
39.	Zekoné Michel	DR / ONATEL	

40.	Yara Amadou	Chef de service Réseau d'accès	
41.	Tonané Mathias	Chef de service évaluation des investissements à la DREP	70 34 62 10
42.	Kaboré Désiré	Chef de svce Planificatio DREP	79 26 27 26
43.	Ouattara Arouna	DREP/Est	70 31 17 97
44.	Tantoumba Lamoundia	1 ^{er} Adjoint au Maire de Pama	70 18 83 10
45.	Bingo Bernard	DPEEVCC/Kompienga	70 25 22 32
46.	Kalmogo Marc	Conseillers municipaux de village de Kabongo 1	70 60 78 81
47.	Sawadogo Ali		61 59 74 87
48.	Ouango Yacouba	Conseillers municipaux de Kalmama	70 66 64 67
49.	Biragou Salif		70 07 51 18
50.	Kienkodogo Lenli	Conseillers municipaux de Kombienbiiga	70 04 72 11
51.	Tankoano Yembou		70 05 42 52
52.	Kienkodogo Ahaly		70 60 92 10
53.	Tankoano Bandiba	Conseillers municipaux de Bombontangou	70 62 32 71
54.	Enodi e Adjume		70 70 81 84
55.	Onadja nadja Jérémie	Maire de Pama	70 13 96 58
56.	Songli Bibata	Conseiller secteur 1 de Pama	70 12 97 80
57.	Diakouma Boulenlé	Conseillers municipaux de Tindangou	71 97 35 41
58.	Yonli Boukary		71 24 28 64
59.	Thiombiano Xapougdi	Conseillers municipaux de Nadiagou	70 73 33 75
60.	Onadia Namandia		71 73 85 11
61.	Tandambe Yacouba	Conseillers municipaux de Koalou	60 96 77 09
62.	Tankoano Bassirou		72 15 42 98
63.	Zongo Yacouba	Chef de poste de la Gendarmerie de Koalou	70 75 26 12 60 56 46 61
64.	Bonkougou Tibo	MDL/C /Poste de gendarmerie de koalou	70 62 64 53
65.	Oulé Zakaria		71 68 82 48
66.	Bazié Batibié	Préfet de Pama	76 72 83 20
67.	Bingo Bernard	DP- Kompienga	
68.	Zoungrana Lassané	Poste forestier de Nadiagou	70 73 68 20
69.	Sinini Dapoupdi	Chef de poste Pama	70 35 26 41
70.	Bangré Noel	Directeur Radio DEVSO	70 51 09 08
71.	Makébou Toumbatioula	Adjoint chef de poste forestier de Natiaboani	60 48 98 10
72.	Tankoano Yambo	Pisteur au poste forestier	55 47 22 61
73.	Yaméogo Fernand	Chef de service protection, formation et autonomisation de la femme/DR Action Sociale	78 06 72 60
74.	Mme Imien / Thiombiano Aimée	Chef de service statistique à l'action sociale	70 32 09 03
75.	Tankouano Léon		71 90 47 41
76.	Zagré Labayiri	Contrôleur de travail/DR. Travail	70 80 86 88
77.	Dr Soubeiga Joseph	Chef de service lutte contre les maladies	62 29 63 10
78.	Nebie Zoura	DP/ Infrastructure du Gourma	70 61 18 50
79.	Balima Raoul	Responsable de programme à Radio Taamba	70 34 83 85

80.	Ilboudo Athanase	Directeur technique Radio Taamba	70 24 50 02
81.	TANKOUANO Noel	Antenne régionale SP/CNLS	70 27 28 91
82.	Lankouandé Adjima	Association Espoir	70 13 21 19
83.	Frère Bayili Augustin	Comité paroissiale de lutte contre le SIDA/Pama	70 89 55 18
84.	Onadia Thiery	Association dév. Province de Kompienga	70 18 82 85
85.	Traoré Samuel	Association Todima	70 54 40 50
86.	Nadiba Naoussa	Association Buamiyaba	70 73 30 45
87.	Natama Eveline	Association Tondiyaba	70 68 30 12
88.	Dahari Boureima	Forum pour une autre Afrique	70 33 47 12
89.	Natama Ernest	RAJSD	70 13 71 25
90.	Guilla Aboubacar	Association des femmes engagées pour la santé de la population de Gaoua	70 94 38 75
91.	Diabi Issa	Association Nafa des artisans de Nagré	70 18 98 62
92.	Sawadogo Mathieu	Association pour la recherche et la foret en agro-écologie. ARFA	24 77 06 70

A ces personnes rencontrées, il faut ajouter 766 personnes qui ont pris part aux séances de consultations publiques dans 15 localités situées entre Fada N’Gourma et la frontière du Bénin. Les listes de ces personnes sont présentées en annexe 1 (PV de consultations publiques).

Annexe 3 : Formulaire de revue environnementale et sociale (screening)

Le présent formulaire de sélection a été conçu pour aider dans la sélection initiale des sous-projets devant être exécutés sur le terrain.

Situation du sous projet :

Responsables du sous-projet :

Partie A : Brève description des travaux

.....

Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux

Préoccupations environnementales et sociales	oui	non	Observation
Ressources du secteur			
Le sous-projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?			
Nécessitera-t-il un défrichement important			
Diversité biologique			
Le sous-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel			
Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)			
Zones protégées			
La zone du sous-projet (ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial, etc.)			
Si le sous-projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères)			
Géologie et sols			
y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?			
y a-t-il des zones à risque de salinisation ?			
Paysage / esthétique			
Le sous-projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?			
Sites historiques, archéologiques ou culturels			
Le sous-projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologique, ou culturel, ou nécessiter des excavations ?			
Perte d'actifs et autres			
Est-ce que le sous-projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricole, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?			
Pollution			
Le sous-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?			
Le sous-projet risque –t-il de générer des déchets solides et liquides ?			
Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination			

Préoccupations environnementales et sociales	oui	non	Observation
Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ?			
Le sous projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable			
Le sous-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)			
Mode de vie			
Le sous-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?			
Le sous-projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?			
Le sous-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?			
Santé sécurité			
Le sous-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?			
Le sous-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?			
Le sous-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?			
Revenus locaux			
Le sous-projet permet-il la création d'emplois ?			
Le sous-projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres ?			
Préoccupations de genre			
Le sous-projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?			
Le sous projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?			

Partie C : Mesures d'atténuation

Au vu de l'Annexe, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

- catégorie C : Prescriptions environnementales
- Catégorie B : Notice d'impact environnemental et social
- Catégorie A : Etude d'impact environnemental et social

Annexe 4 : Détail des coûts du PCGES

DETAIL DES COÛTS DES MESURES DU PCGES				
DESIGNATION	UNIT E	QTE	PRIX UNITAIRE (FCFA)	MONTANT (FCFA)
CAMPAGNES D'IEC CONTRE VIH SIDA ET IST				
Causeries éducatives avec groupes spécifiques	u	50	40 000	2 000 000
Projection de films suivis de débats	u	50	75 000	3 750 000
Dépistage volontaire	u	25	300 000	7 500 000
Sous total campagnes d'IEC contre VIH SIDA et IST				13 250 000
CAMPAGNES D'IEC SUR PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA REGION DE L'EST (axe Fada-fr. Bénin)				
Séances de sensibilisation des publics	u	50	125 000	6 250 000
Panneaux d'information et de sensibilisation	u	10	500 000	5 000 000
Sous total séances d'IEC sur protection environnement				11 250 000
PLANTATION DE COMPENSATION D'ARBRES EN PLEIN ET ENTRETIEN PENDANT 2 ANS				
	-	PM		0
Sous total plantation d'arbres de compensation		PM		0
IMDEMNISATION DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET				
Indemnisation par expropriation ou pertes de terres ou biens économiques	PM	PM	PM	0
Indemnisation par expropriation ou pertes de terres ou biens culturels	PM	PM	PM	0
MESURES DE BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS DU PRICAO				
Elaboration plan de communication sur activités du PRICAO et acceptabilité sociale	u	1	8 000 000	8 000 000
Provisions pour exécution du plan de communication	ff	1	20 000 000	20 000 000
Sous total des mesures de bonification des impacts positifs				28 000 000
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCGES				
Sorties terrain du Comité Régional de suivi de l'Est de suivi pendant 3 ans (sorties mensuelles)	u	72	150 000	10 800 000
Missions terrain du Comité National de suivi pendant 4 ans (mission trimestrielles de 4 cadres pour 4 jours)	u	16	1 000 000	16 000 000
Sous total suivi du PCGES				26 800 000
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DU PCGES				
Appui à l'opérationnalisation du Service de gestion environnementale et sociale du MDENP				
ordinateur portable + accessoires	u	1	1 500 000	1 500 000
appareil photo numérique	u	1	300 000	300 000
Fonctionnement pendant 3 ans	an	3	2 000 000	6 000 000
Véhicule double cabine	u	1	20 000 000	20 000 000

Fonctionnement et entretien véhicule pendant 3 ans	an	3	4 000 000	12 000 000
Sous total appui au SGES du MDENP				39 800 000
Formation de 25 cadres du MDENP et de 15 agents des collectivités en évaluation environnementale	participant	40	600 000	24 000 000
Formation des agents en suivi du PCGES du PRICAO	participant	25	500 000	12 500 000
Sous total formation				36 500 000
Equipement de la CRS/PGES de l'Est				
ordinateurs portables + accessoires	u	1	1 500 000	1 500 000
appareil photo numérique	u	1	300 000	300 000
Fonctionnement pendant 3 ans	an	3	4 000 000	12 000 000
Véhicule double cabine	u	1	20 000 000	20 000 000
Fonctionnement et entretien véhicule pendant 3 ans	an	3	3 000 000	9 000 000
Sous total équipements de la CRS/PGES				42 800 000
Renforcement des capacités des postes forestiers de Natiaboani et de Nadiagou				
réhabilitation de deux postes forestiers + équipements	u	2	7 000 000	14 000 000
Acquisition de quatre motos de surveillance	u	4	1 500 000	6 000 000
Sous total mesures de renforcement des capacités postes forestiers				20 000 000
Sous total mesures de renforcement des capacités des acteurs du PCGES				147 100 000
Total général du coût du PCGES				226 400 000

Annexe 5 : Liste de contrôle environnemental

Pour chaque sous-projet du PRICAO, remplir la section correspondante de la liste de contrôle. Le tableau du PGES présente plusieurs mesures d'atténuation ; celles-ci peuvent être amendées si nécessaire.

Sous -projet : Date de début des travaux : Date de visite : Entreprise : Supervision			
Prescriptions	Application des mesures environnementales et sociales		
	Respecté / Mesures prises	Non respecté / Raisons	Observations
1. Protection de l'air			
2. Protection du sol			
3. Conservation de la végétation naturelle			
4. Conservation de la faune			
5. Protection du paysage			
6. Protection contre le bruit			
7. Bonne gestion des déblais, des déchets et matériaux divers			
8. Sauvegarde des réseaux (câbles, tuyaux, sites)			
9. Sécurité et prévention des accidents			
10. Protection du patrimoine culturel ou des sites protégés			
11. Protection des eaux			
12. Assainissement et évacuation des eaux pluviales, usées			
Sauvegarde des terres agricoles, des cultures, des constructions			
14. Non déplacement involontaire des populations et expropriations			

Prescriptions	Application des mesures environnementales et sociales		
	Respecté / Mesures prises	Non respecté / Raisons	Observations
15. Existence de mesures sociales et de sécurité suivantes			
a) Ouvrages de traversée pour rétablir la communication entre les communautés des quartiers (pour collecteur)? Passerelles d'accès aux habitations?			
b) Garde -fous/rampe (pour collecteur) ?			
c) Caniveaux couverts à certains endroits ?			
d) Dos d'âne/ passage cloûté à certains endroits (pour rues)			
E) Clôture autour de l'infrastructure			
g) Dispositif de lutte contre l'incendie ?			

Annexe 6 : Clauses environnementales et sociales types à intégrer dans les DAO et dans les marchés des travaux

Les présentes clauses sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de dossiers d'appels d'offres et des marchés d'exécution des travaux (cahiers des prescriptions techniques), afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio-économique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être incluses dans les dossiers d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.

Directives Environnementales pour les Entreprises contractantes

De façon générale, les entreprises chargées des travaux de construction et de réhabilitation des structures devront aussi respecter les directives environnementale set sociale suivantes :

- Disposer des autorisations nécessaires en conformité avec les lois et règlements en vigueur
- Etablir un règlement de chantier (ce que l'on permet et ne permet pas dans les chantiers)
- Mener une campagne d'information et de sensibilisation des riverains avant les travaux
- Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers
- Procéder à la signalisation des travaux
- Employer la main d'œuvre locale en priorité
- Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux
- Protéger les propriétés avoisinantes du chantier
- Eviter au maximum la production de poussières et de bruits
- Assurer la collecte et l'élimination écologique des déchets issus des travaux
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA
- Impliquer étroitement les services techniques locaux dans le suivi de la mise en œuvre
- Veiller au respect des espèces végétales protégées lors des travaux
- Fournir des équipements de protection aux travailleurs

Respect des lois et réglementations nationales :

Le Contractant et ses sous-traitants doivent : connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux conditions de travail (recrutement, formation, horaires, conflits, etc), etc.; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

Permis et autorisations avant les travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, le Contractant doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat

du projet routier : autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

Réunion de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, le Contractant et le Maître d'œuvre doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux sécuritaires, communicationnels, environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

Préparation et libération du site- Respect des emprises et des tracés

Le Contractant devra informer les populations concernées avant toute activité de destruction de champs, vergers, maraîchers requis dans le cadre du projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, le Contractant doit s'assurer que les indemnités/compensations sont effectivement payées aux ayant-droit par le Maître d'ouvrage. Le Contractant doit respecter les emprises et les tracés définis par le projet et en aucun il ne devra s'en éloigner sous peine. Tous les préjudices liés au non-respect des tracés et emprises définis sont de sa responsabilité et les réparations à sa charge.

Repérage des réseaux des concessionnaires

Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit instruire une procédure de repérage des réseaux des concessionnaires (eau potable, électricité, téléphone, égout, etc.) sur un plan qui sera formalisée par un Procès-verbal signé par toutes les parties (Entrepreneur, Maître d'œuvre, concessionnaires).

Libération des domaines public et privé

Le Contractant doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

Programme de gestion environnementale et sociale :

Le Contractant doit établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'œuvre, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier.

Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Le Contractant doit afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection de l'environnement ; la protection contre les IST/VIH/SIDA ; les

règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Le Contractant doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST et du VIH/SIDA, ainsi que sur le respect de la réglementation sur les forêts et la faune.

Emploi de la main d'œuvre locale : Le Contractant est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés.

Respect des horaires de travail : Le Contractant doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Le Contractant doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

Protection du personnel de chantier : Le Contractant doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Le Contractant doit veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi, suspension des travaux voir du contrat) doivent être appliquées au personnel concerné.

Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Le Contractant doit désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel. Le Contractant doit interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

Mesures contre les entraves à la circulation

Le Contractant doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Le Contractant veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. Le Contractant doit veiller à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

Repli de chantier et réaménagement : A toute libération de site, le Contractant laisse les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Le Contractant réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Protection des zones instables : Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, le Contractant doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

Notification des constats

Le Maître d'œuvre notifie par écrit au Contractant tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. Le Contractant doit lever toute non-conformité aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge du Contractant.

Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat.

Signalisation des travaux

Le Contractant doit placer, préalablement à l'ouverture des chantiers et chaque fois que de besoin, une pré-signalisation et une signalisation des chantiers à longue distance (sortie de carrières ou de bases-vie, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités agricoles. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, ...) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes.

Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit au Contractant d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides

Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Le Contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels et culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, le Contractant doit suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance de concert avec les services locaux de l'Environnement. Les arbres abattus ne doivent pas être a. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfuis sous les matériaux de terrassement.

Prévention des feux de brousse

Le Contractant est responsable de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

Gestion des déchets solides

Le Contractant doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

Protection contre la pollution sonore

Le Contractant est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour; 40 décibels la nuit. Les travaux éventuels de nuit doivent faire l'objet d'une autorisation préalable d l'autorité locale (Maire de la Commune concernée).

Prévention contre les IST/VIH/SIDA et maladies liées aux travaux

Le Contractant doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA. Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA. Le Contractant doit prévoir des mesures de prévention suivantes contre les risques de maladie : (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.

Passerelles piétons et accès riverains

Le Contractant doit constamment assurer l'accès aux propriétés riveraines et assurer la jouissance des entrées e véhicules et des piétons, par des passerelles provisoires munis de garde-corps, placés au-dessus des tranchées ou autres obstacles créés par les travaux.

Services publics et secours

Le Contractant doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, le Contractant doit étudier avec le Maître d'Œuvre les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

Journal de chantier

Le Contractant doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou à un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. Le Contractant doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

Annexe 7 : Termes de référence type d'une EIES ou d'une NIES

I. Introduction

- présentation succincte du projet et du contexte,
- le lieu d'implantation du projet
- objectifs de l'étude

II. Mandat du Consultant

Le consultant aura pour mandat d'effectuer les prestations suivantes :

- Présentation du cadre politique, institutionnel et juridique de l'étude
- Présentation de la zone d'étude et du milieu physique, du milieu biologique et du milieu socioéconomique
- une présentation du projet. et des aménagements, ouvrages et travaux à réaliser, la justification du choix des techniques et des moyens de production ainsi que sa localisation';
- une analyse des variantes de réalisation du projet;
- une analyse des impacts négatifs et positifs directs et indirects ou cumulatifs sur le site et son environnement
- une analyse des risques environnementaux des zones d'influence directes et indirectes du projet y compris celles de tout Etat voisin concerné;
- les mesures nécessaires prévues ou non par le promoteur pour supprimer, réduire et compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et l'estimation des dépenses correspondantes
- un plan de gestion environnementale et sociale comprenant :
 - un programme de mise en œuvre des-mesures d'atténuation, de compensation des impacts négatifs et des mesures, de bonification des impacts positifs ;
 - un programme de surveillance et de suivi environnementaux ;
 - un programme de renforcement des capacités ;
 - une estimation des coûts des différents programmes du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
 - un plan de fermeture et/ou réhabilitation s'il y a lieu;
 - des modalités de participation du public.

Ces rubriques sont à restituer dans le rapport de l'EIES ou de la NIES dont un plan de rédaction est présenté en fin du présent annexe

III. Durée du travail et spécialisation : à déterminer selon l'infrastructure à étudier

IV. Profil du consultant ou des consultants : Spécialistes en Evaluation environnementale et sociale ou équipe pluridisciplinaire avec un chef de mission spécialiste en évaluation environnementale et sociale.

V. Sommaire pour la rédaction du rapport d'EIES ou de NIES

I- RESUME NON TECHNIQUE
II- CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL
III- DESCRIPTION DU PROJET
IV- DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
(En fonction de la nature du projet)
Qualité de l'air et du bruit;
Qualité des eaux ;
Flore et faune;
Environnement terrestre (topographie, géologie, hydrologue)
Zonage (état de l'occupation et de l'utilisation de l'espace) ;
Environnement économique et socio-culturel ;
V- ANALYSE DES VARIANTES DANS LE CADRE DU PROJET
VI- IMPACTS DU PROJET SUR LES DIFFERENTS DOMAINES
DE L'ENVIRONNEMENT
VII- EVALUATION DES RISQUES
VIII- PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR LA
REALISATION ET
L'EXPLOITATION DU PROJET
• un programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation
et de bonification des impacts;
un programme de-surveillance et de suivi environnementaux ;
o un programme de renforcement des capacités;
• une estimation des coûts 'des différents programmes du PGES.
IX: PLAN DE FERMETURE/RÉHABILITATION
X- MODALITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION

. Source : Annexe II, Décret n°2015-1187-PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social

Annexe 8 : Termes de référence de l'étude

INTRODUCTION

La position géographique du Burkina Faso, pays continental situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, a constitué un handicap majeur pour son accès aux autoroutes de l'information, notamment la capacité disponible sur les câbles sous-marins aboutissant au point d'atterrissement des pays côtiers.

Par conséquent, la disponibilité, la qualité et le coût d'accès à la capacité internationale restent des contraintes majeures au développement des Télécommunications et des TIC en général et des services large bande en particulier. Cette situation constitue un obstacle à la réalisation des objectifs de politiques de développement du pays qui intègre l'infrastructure et les services des TIC comme secteur productif et aussi comme infrastructure essentielle de soutien à la croissance des autres secteurs.

Pour contribuer à la résolution du problème d'accès à la capacité internationale, le Gouvernement du Burkina Faso, bénéficie de l'appui de la Banque Mondiale pour le financement d'un Projet Régional d'Infrastructures de Communications en Afrique de l'Ouest (PRICAO).

Le PRICAO a pour objectifs de baisser les coûts et d'améliorer la qualité de la connectivité régionale et internationale en facilitant : i) la connexion de tous les pays en Afrique de l'Ouest à l'infrastructure mondiale large bande en fibre optique, et ii) la création d'un réseau de transmission régional et national coordonné qui permettra à tous les pays en Afrique de l'Ouest d'être effectivement connecté tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières nationales. La phase actuelle du programme couvre le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria.

Dans le même objectif, la Banque Mondiale souhaite renforcer son intervention dans ce domaine par la mise en place de ressources additionnelles afin de contribuer à la couverture d'une grande partie du territoire par un réseau de communication fiable à large bande.

Pour ce faire, il est envisagé la réalisation d'une fibre optique Fada N'Gourma-Pama-frontière du Benin. La construction de cette infrastructure pourrait engendrer des impacts environnementaux et sociaux qu'il faut prendre en compte dans la mise en œuvre des activités.

Toutes ces actions auront sans aucun doute des impacts directs ou indirects sur le milieu environnemental et social qu'il faut appréhender et maîtriser afin de pouvoir réduire les effets négatifs et renforcer les effets positifs et ce, conformément à la législation nationale et à l'OP/PB4.01 de la Banque mondiale.

C'est donc dans l'optique de garantir une gestion adéquate et efficiente des impacts du financement additionnel au PRICAO d'une part, et d'autre part de se conformer aux exigences ci-dessus référées que ces présents Termes de Références pour le recrutement d'un consultant en vue de l'actualisation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PRICAO-BF sont élaborés.

PRESENTATION DU PROJET

La composante nationale pour le Burkina Faso du Projet Régional des Infrastructures de Communication en Afrique de l'Ouest (PRICAO-BF) est un projet du Burkina Faso mis en oeuvre avec l'appui de la Banque Mondiale dont l'objectif est d'accroître la portée géographique des réseaux à large bande, de baisser les coûts et améliorer la qualité de la connectivité régionale et internationale en facilitant: (i) la connexion de tous les pays en Afrique de l'Ouest à l'infrastructure mondiale de fibre optique de large bande et ; (ii) la création d'un réseau de transmission régional et national coordonné qui permettra à tous les pays en Afrique de l'Ouest d'être effectivement connectés tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières nationales.

Le PRICAO-BF comprend trois composantes :

1. Composante 1, Amélioration de la connectivité. Elle vise à garantir la connectivité internationale pour le Burkina Faso à travers deux sous composantes :
 - L'amélioration de la Connectivité internationale qui consiste en :
 - (i) la fourniture d'une connectivité internationale globale à l'ensemble des opérateurs agréés du Burkina Faso ;
 - (ii) la mise en place d'un Point atterrissage virtuel libre d'accès, y compris un Point d'interconnexion internet (IXP).
 - L'amélioration de la Connectivité régionale qui consiste au :
 - (i) développement d'une liaison par fibre optique de la capitale Ouagadougou à la ville de Paga à la frontière avec la République du Ghana plus la bretelle Manga-Bagré ;
 - (ii) déploiement de l'infrastructure nationale du Burkina afin d'améliorer l'accès aux communications.
2. Composante 2, Création d'un environnement propice pour la connectivité. Elle vise un soutien à la conception et la mise en œuvre du projet en examinant et en fournissant une analyse de l'environnement juridique et réglementaire. Cette composante fournira également un appui pour l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre réussie de la composante 1. Elle amènera également un soutien supplémentaire pour la mise à jour de la stratégie d'accès en milieu rural.
3. Composante 3, Gestion du projet. Elle vise à fournir le soutien nécessaire pour renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le projet, y compris le fonctionnement de l'Unité d'exécution du Projet, l'acquisition de matériels informatiques, roulants et de bureaux ainsi que le système de suivi-évaluation.

OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif principal est l'actualisation du CGES du PRICAO-BF qui permettra d'identifier les risques associés aux différentes interventions du projet et de définir les procédures et les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre en cours d'exécution du projet.

Le CGES est conçu comme étant un mécanisme de tri pour les impacts environnementaux et sociaux des investissements et activités inconnues avant

l'évaluation du projet. Il se présente donc comme un instrument servant à déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels futurs des activités devant être financés par le projet. A ce titre, il servira de guide à l'élaboration d'Études d'Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) spécifiques des activités dont le nombre, les sites et les caractéristiques environnementales et sociales restent encore inconnus.

En outre, le CGES devra définir le cadre de suivi et de surveillance ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet et la réalisation des activités pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux défavorables, les supprimer ou les réduire à des niveaux acceptables.

De façon spécifique, il s'agira de :

- identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs dans l'aire de mise en œuvre du FA/PRICAO-BF ;
- définir les risques environnementaux et sociaux associés aux différentes interventions du projet;
- identifier les forces et faiblesses du cadre institutionnel et juridique en matière d'environnement au Burkina Faso ;
- proposer des mesures concrètes de gestion des risques et impacts;
- proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) avec toutes les dispositions institutionnelles mise en œuvre.

RESULTATS ATTENDUS

Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PRICAO-BF répondant aux normes de forme et de fond prescrites par la réglementation du Burkina Faso en la matière et les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale, est actualisé. Ce document comprendra principalement les aspects suivants :

- les enjeux environnementaux et sociaux des zones d'intervention du FA/PRICAO-BF sont analysés et caractérisés ;
- les forces et faiblesses du cadre juridiques de gestion environnementale et sociale du Burkina Faso sont mises en exergue en vue de leur prise en compte dans la formulation des recommandations du PCGES ;
- les différents types de risques et d'impacts environnementaux et sociaux associés aux interventions du projet sont identifiés et analysés par composante du projet;
- un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES), y compris les coûts estimés, est élaboré conformément aux normes connues et comprenant :
 - ÷ les mesures de gestion (prévention, atténuation, compensation, bonification) des risques et impacts sont définies, et le coût de mise en œuvre de chacune est estimé ; lesdites mesures sont catégorisées en technique, institutionnel, organisationnel, réglementaire, économique, etc;
 - ÷ les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre de ces mesures sont précisés, au regard de la législation et du cadre institutionnel du Burkina Faso en la matière, ainsi que des exigences de la Banque mondiale dans ce domaine ;

- ÷ un mécanisme de contrôle environnemental comprenant les modalités de suivi et de rapportage (dans les documents de suivi évaluation du projet, etc.) de la mise en œuvre des mesures du PCGES;
- ÷ les besoins de renforcement des capacités de l'unité de mise en œuvre du projet et des principaux acteurs impliqués dans la bonne exécution du PCGES sont définis et un budget y afférant est estimé.

Le Consultant dans son analyse en particulier, les aspects suivants, et ce en perspectives de la mise en œuvre du nouveau Cadre environnemental et social de la Banque mondiale qui connaîtra l'application des Standards en 2018:

- Travail (législation, conditions, flux de migrants) ;
- Sécurité (chantiers, travailleurs, riverains, usagers) ;
- Revue des capacités institutionnelles en matière de sauvegardes environnementales
- Engagement des communautés ;
- Information du public, etc.
-

MISSIONS DU CONSULTANT

Sur la base de la documentation existante, des visites de terrain et des rencontres avec l'équipe de préparation du projet, le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP), le Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique (MEEVCC), les mairies des communes concernées et tous les autres principaux acteurs, le consultant exécutera les tâches ci-après :

- décrire brièvement mais de façon précise les composantes et leurs contenus (nature et taille potentielle des micro-projets et investissements physiques);
- décrire le milieu récepteur du projet en mettant l'accent sur les enjeux environnementaux et sociaux majeurs connus (type de pollution, nuisance ou dégradation critique, services écosystémiques menacés, espèce en danger, etc.) et dont le projet pourrait augmenter la criticité;
- décrire le cadre institutionnel et juridique de gestion environnementale du projet (Niveau étatique, Niveau décentralisé; ici une place sera réservée clairement aux éléments du cadre juridico-institutionnel relatif à la prévention/gestion des risques;
- Identifier et évaluer l'importance potentielle des impacts positifs et négatifs potentiels directs et indirects, les impacts cumulatifs et les risques environnementaux et sociaux dans les zones d'intervention du projet par catégorie/type de microprojet envisagé ;
- Effectuer un parcours de paramétrage de distance en fonction des variantes du tracé suite à l'analyse des variantes environnementales ;
- proposer en annexe une liste indicative de référence (check-list) des impacts types et des mesures correctives correspondantes à chaque impact, par type de microprojet ou investissement prévu dans le projet.
- décrire le mécanisme et les arrangements institutionnels de mise en œuvre du PCGES en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes (au niveau central, régional/local, communal et village) impliquées dans sa mise en œuvre ;

- décrire le processus, le mécanisme et les circonstances dans lesquelles les évaluations environnementales et sociales spécifiques (i.e., évaluation limitée ou approfondie) se déroulent pour chaque microprojet. Il s'agit, en particulier de la prise de décision pour la conduite de la NIES pour chaque microprojet dès lors que le screening l'aura classifié en catégorie B ou C ;
- proposer un cadre de suivi environnemental et social (variables, fréquence des collectes, responsabilités, etc.), de préférence participatif, en spécifiant quelques indicateurs environnementaux et sociaux à suivre ;
- évaluer la capacité du Secrétariat Permanent du Programme Sectoriel des Transports(SP-PST), structure identifiée pour héberger le projet ainsi que les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du MDENP et la DGICE impliqués dans la mise en œuvre du PCGES, et proposer des mesures pour le renforcement de leurs capacités ;
- préparer un budget récapitulatif de toutes les actions et activités proposées dans le PCGES.

Pendant l'exécution de la mission, le consultant adoptera également une démarche de consultation et d'entretien qui garantira le dialogue et la participation de tous les acteurs concernés.

ORGANISATION DE L'ETUDE

Approche méthodologique

Pour atteindre les objectifs visés, le consultant devra :

- caractériser le cadre législatif et réglementaire relatifs à la gestion des impacts environnementaux en vigueur au Burkina Faso et en faire la comparaison avec les politiques de la Banque Mondiale;
- identifier par micro projet envisagé, les impacts génériques positifs et négatifs sur l'environnement socio-économique, notamment sur les populations riveraines, ainsi que sur l'environnement biophysique des sites potentiels de réalisation des différentes activités ;
- proposer des mesures de gestion des impacts négatifs potentiels, ainsi que des mesures de valorisation et de bonification des impacts positifs ;
- proposer les procédures et méthodologies explicites pour la planification sociale et environnementale ainsi que pour l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre participative des activités afférentes aux opérations devant être financées dans le cadre du Projet ;

- préciser les rôles et responsabilités institutionnelles pour la mise en œuvre du PCGES, et esquisser les procédures impératives de compte rendu pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives à ces activités ;
- déterminer les besoins en renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des dispositions du PCGES tant au niveau national (Cadres impliqués) que local ;
- estimer le montant du financement à pourvoir par le FA/PRICAO-BF pour mettre en œuvre les activités proposées par le CGES. Le consultant s'efforcera d'évaluer et d'internaliser les coûts d'élaboration des NIES et de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation proposées dans les PGES spécifiques des microprojets sur la base d'expériences comparables (projets similaires dans des zones voisines) et ;
- fournir les moyens d'information idoines adaptés pour exécuter de manière durable les recommandations du CGES.

Le CGES devra inclure une procédure d'analyse et de tri qui déterminera, pour chaque micro projet proposé : les politiques opérationnelles de la Banque mondiale qui pourraient être appliquées et les niveaux/types d'analyses environnementales qui sont requises (par exemple une évaluation environnementale et sociale totale(EIES) ou simplifiée (NIES) contenant un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), une fiche PGES seulement, ou une simple application de bonnes pratiques de construction de routes, d'infrastructures d'assainissement ou marchandes. Le CGES définira également le contenu type de chaque instrument et décrira les modalités de sa préparation, sa revue, son approbation, sa publication et le suivi de sa mise en œuvre.

Outre, les méthodologies éprouvées pour un tel exercice, le Consultant intégrera, autant que cela s'avère nécessaire, des réunions avec les acteurs clés et bénéficiaires potentiels du projet en vue de la prise en compte de leurs points de vue.

Contenu et plan du rapport

Le rapport de CGES est un document de cadrage. Fort de cela, il sera autant que possible, concis. Il ne traitera donc que des impacts environnementaux et sociaux significatifs. Il se concentrera sur les résultats, les conclusions et les recommandations pour de futures actions, à la lumière des données rassemblées ou d'autres références utilisées au cours de l'étude. Les éventuels détails seront développés en annexe du rapport

Le rapport du CGES sera structuré comme suit :

- Page de garde
- Liste des abréviations, acronymes et sigles ;
- Sommaire ;
- Résumé analytique en français et en anglais;
- Introduction
- Brève description du projet et des sites potentiels incluant la méthodologie qui sera appliquée pour la préparation, l'approbation et l'exécution des micro-projets;
- Situation environnementale et sociale dans les zones du projet ;

- Cadre politique, administratif et juridique en matière d’environnement et un aperçu des politiques de sauvegarde environnementales applicables, ainsi qu’une analyse des conditions requises par les différentes politiques ;
- Identification, caractérisation et évaluation des impacts environnementaux et sociaux et leurs mesures de gestion ;
- PCGES comportant les éléments suivants :
 - ÷ *les critères environnementaux et sociaux d’éligibilité des microprojets ;*
 - ÷ *le processus de screening environnemental des micro-projets en vue de définir le niveau d’analyse environnementale et sociale requis selon la réglementation ;*
 - ÷ *le processus d’analyse et de validation environnementales des micro-projets passés au screening;*
 - ÷ *les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi du PCGES ;*
 - ÷ *le programme détaillé pour le renforcement des capacités ;*
 - ÷ *un budget de mise en œuvre du PCGES.*
- le Cadre de suivi environnemental y compris quelques indicateurs clés et les rôles et responsabilités, indicateurs types, simples et mesurables, un calendrier de suivi-évaluation et les parties responsables de la mise en œuvre de ce plan ;
- Résumé des consultations publiques du PCGES ;
- Références bibliographiques ;

Annexes :

- ÷ *Détail des consultations du PCGES, incluant les localités, dates, listes de participants, problèmes soulevés, et réponses données ;*
- ÷ *Grille de contrôle environnemental et social, comprenant la grille d’impact environnemental et social et les mesures d’atténuation appropriées o Un formulaire de revue environnementale et sociale (Screening) ;*
- ÷ *TDR de l’étude.*

Il se conformera strictement au Décret n°2015-1187-PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l’évaluation environnementale stratégique, de l’étude et de la notice d’impact environnemental et social.

Durée et déroulement

L’étude sera conduite sous la supervision globale du Secrétariat Permanent du Programme Sectoriel des Transports (SP-PST) et de la Direction Générale des Infrastructures de communications Electroniques (DGICE) Elle sera menée en relation étroite avec les services du Ministère de l’Environnement, de l’Economie Verte et du Changement Climatique et plus particulièrement le Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE).

L’effort de travail estimé est de 30 hommes/jours (H/J) répartis comme suit :

- Préparation méthodologique et revue documentaire: ----- 05 jours
- Mission terrain : ----- 12 jours
- Rédaction des rapports provisoires----- 07 jours

- Atelier de validation : ----- 01 jour
- Rédaction des rapports définitifs : ----- 05 jours

La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt des rapports finaux n'excèdera pas quarante cinq (45) jours.

V.4. Atelier de validation

Au regard de l'importance de la prise en compte des questions environnementales et sociales du Projet et de la nécessité d'élargir la base des consultations, un Atelier de restitution et de validation du CGES qui réunira toutes les parties prenantes au Projet sera organisé par le SP/PST et le BUNEE. Le Consultant animera cet atelier pendant une (01) journée comprise dans son contrat. Les frais d'organisation sont à la charge du Projet.

QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le Consultant devra être un spécialiste en Sciences Environnementales (Ecologie, Biologie, Foresterie, Géographie, etc.) de niveau BAC+5 minimum, ayant une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans couvrant aussi bien la réalisation des études d'évaluations environnementales (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Audit Environnemental, Etude d'Impact Environnemental et Evaluation Environnementale Stratégique) que la mise en œuvre des Plans de gestion environnementales et sociale.

Il devra en outre avoir une bonne connaissance des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale notamment l'OP/PB 4.01 ainsi que les procédures du Burkina Faso en matière d'évaluation environnementale. Il devra avoir participé au cours des cinq (05) dernières années à au moins 5 (cinq) prestations en matière d'élaboration de Cadres de Gestion Environnementale et Sociale dont deux(02) portant sur des projets de la Banque mondiale.

Une bonne connaissance du cadre politique, institutionnel et juridique de gestion de l'environnement au Burkina Faso et des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière d'études environnementales serait un atout.

MOYENS A METTRE A DISPOSITION PAR LE SP- PST

Le Secrétariat Permanent du Programme Sectoriel des Transports agissant en qualité d'Unité de Coordination, mettra à la disposition du consultant tous les documents administratifs qu'il juge capital pour son travail et accéder à des structures ou à des personnes capables de faciliter son travail.

Par ailleurs, le consultant aura accès à tous les documents destinés à l'aider dans l'accomplissement de sa mission (aide-mémoires, note conceptuelle du projet, rapports, etc.).

OBLIGATIONS DU CONSULTANT

1. Moyens à mobiliser

Le Consultant individuel mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission (bureaux, logements, matériel de bureau, logistique de transport et de télécommunication, etc.).

2. Secret professionnel

Le Consultant sera tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission. Par ailleurs, l'exploitation à quelque fin que ce soit de toute ou partie des résultats de la présente prestation devra faire l'objet d'une demande adressée au commanditaire qui en appréciera.

3. Responsabilités

Le Consultant reste responsable de la conception de l'étude. L'approbation finale du document par l'Administration et du Bailleur ne dégage pas sa responsabilité vis-à-vis des conséquences de ses éventuelles erreurs.

PRODUCTION DES RAPPORTS

Au cours de ses prestations, les documents ci-après devront être produits et déposés au SP-PST:

- Un rapport de démarrage qui décrit la méthodologie et les parties prenantes concernées par l'étude. Il fera ressortir les structures concernées par la validation des rapports en atelier 05 jours après la notification de l'ordre de service de démarrer au consultant;
- un rapport provisoire avec un résumé analytique en anglais en vingt cinq (25) exemplaires et en version électronique sur support CD (version word et PDF) sera soumis à l'approbation de l'administration 24 jours après le démarrage de ses prestations ;
- un rapport final ayant intégré les observations, commentaires et suggestions de toutes les parties sur la version provisoire présentant les principales conclusions et les résultats des vérifications des réalisations des propositions environnementales et sociales. Il sera produit en dix (10) exemplaires et en version électronique sur support CD-ROM ou clé USB (version Word et PDF, y compris d'éventuels traitements de données statistiques sur Tableur Excel) et fera l'objet d'une publication aussi bien au Burkina Faso que sur le site Infoshop de la Banque mondiale.

COÛT DE L'ETUDE

Le consultant fera une proposition technique et financière de sa prestation qui intègre toutes les charges concourant à la réalisation de sa mission.